

Résumé de l'expertise n° 20/TPC/3640

Cette page de synthèse ne peut être utilisée indépendamment du rapport d'expertise complet.

Désignation du ou des bâtiments

Localisation du ou des bâtiments :




Adresse : **13 AVENUE DE LA MARNE
LOCAL COMMERCIAL**

Commune : **65000 TARBES**

Désignation et situation du ou des lot(s) de copropriété :

**Section cadastrale BC, Parcelle numéro 65,
Lot numéro 331,**

Périmètre de repérage : ... **Local commercial**

| | Prestations | Conclusion |
|---|--------------------------------|--|
|  | Etat Termite/Parasitaire | Il n'a pas été repéré d'indice d'infestation de termites. |
|  | Etat des Risques et Pollutions | Le bien n'est pas situé dans le périmètre d'un plan de prévention des risques naturels Le bien n'est pas situé dans le périmètre d'un plan de prévention des risques miniers Le bien n'est pas situé dans le périmètre d'un plan de prévention des risques technologiques Zone sismique définie en zone 4 selon la réglementation parasismique 2011 |
|  | Mesurage | Superficie Loi Carrez totale : 105,17 m ² Surface au sol totale : 105,17 m ² |

Rapport de l'état relatif à la présence de termites dans le bâtiment

Numéro de dossier : 20/TPC/3640
Norme méthodologique employée : AFNOR NF P 03-201
Date du repérage : 29/07/2020
Heure d'arrivée : 17 h 30
Durée du repérage : 00 h 30

A. - Désignation du ou des bâtiments

Localisation du ou des bâtiments :

Département : **Hauts-Pyrénées**
Adresse : **13 AVENUE DE LA MARNE
LOCAL COMMERCIAL**
Commune : **65000 TARBES**
Désignation et situation du ou des lot(s) de copropriété :
**Section cadastrale BC, Parcelle numéro 65,
Lot numéro 331,**
Périmètre de repérage : **Local commercial**
Situation du bien en regard d'un arrêté préfectoral pris en application de l'article L 133-5 du CCH :
Néant

B. - Désignation du client

Désignation du client :

Nom et prénom : **SCI KOSTALDEA**
Adresse : **32 T AVENUE GUYNEMER 64600 ANGLET**
Si le client n'est pas le donneur d'ordre :
Qualité du donneur d'ordre (sur déclaration de l'intéressé) :
Propriétaire
Nom et prénom : **SCI KOSTALDEA**
Adresse : **32 T AVENUE GUYNEMER
64600 ANGLET**

C. - Désignation de l'opérateur de diagnostic

Identité de l'opérateur de diagnostic :

Nom et prénom : **Mr OSZUST Jordi**
Raison sociale et nom de l'entreprise : **SAS SOLUTION DIAGNOSTIC**
Adresse : **3 RUE MARIE SAINT FRAI
65000 TARBES**
Numéro SIRET : **533964714**
Désignation de la compagnie d'assurance : ... **Cabinet Condorcet**
Numéro de police et date de validité : **80810491 / 30/09/2020**
Certification de compétence **C1792** délivrée par : **LCC QUALIXPERT, le 12/04/2016**

D. - Identification des bâtiments et des parties de bâtiments visités et des éléments infestés ou ayant été infestés par les termites et ceux qui ne le sont pas :

Liste des pièces visitées :

Local commercial,

| Bâtiments et parties de bâtiments visités (1) | Ouvrages, parties d'ouvrages et éléments examinés (2) | Résultats du diagnostic d'infestation (3) |
|---|---|---|
| Local commercial | Sol - Béton | Absence d'indices d'infestation de termites |
| | Mur - Béton | Absence d'indices d'infestation de termites |
| | Plafond - isolant | Absence d'indices d'infestation de termites |
| | Fenêtre - Aluminium | Absence d'indices d'infestation de termites |

(1) Identifier notamment chaque bâtiment et chacune des pièces du bâtiment.

(2) Identifier notamment : ossature, murs, planchers, escaliers, boiseries, plinthes, charpentes...

(3) Mentionner les indices ou l'absence d'indices d'infestation de termites et en préciser la nature et la localisation.

E. - Catégories de termites en cause :

La mission et son rapport sont exécutés conformément à la norme AFNOR NF P 03-201 (Mars 2012) et à l'arrêté du 07 mars 2012 modifiant l'arrêté du 29 mars 2007.

La recherche de termites porte sur différentes catégories de termites :

- **Les termites souterrains**, regroupant cinq espèces identifiées en France métropolitaine (*Reticulitermes flavipes*, *reticulitermes lucifugus*, *reticulitermes banyulensis*, *reticulitermes grassei* et *reticulitermes urbis*) et deux espèces supplémentaires dans les DOM (*Coptotermes* et *heterotermes*),

- **Les termites de bois sec**, regroupant les *kalotermes flavicolis* présent surtout dans le sud de la France métropolitaine et les *Cryptotermes* présent principalement dans les DOM et de façon ponctuelle en métropole.

- **Les termites arboricoles**, appartiennent au genre *Nasutitermes* présent presque exclusivement dans les DOM.

Les principaux indices d'une infestation sont :

- Altérations dans le bois,
- Présence de termites vivants,
- Présence de galeries-tunnels (cordonnets) ou concrétions,
- Cadavres ou restes d'individus reproducteurs,
- Présence d'orifices obturés ou non.

Rappels réglementaires :

L 133-5 du CCH : Lorsque, dans une ou plusieurs communes, des foyers de termites sont identifiés, un arrêté préfectoral, pris sur proposition ou après consultation des conseils municipaux intéressés, délimite les zones contaminées ou susceptibles de l'être à court terme. En cas de démolition totale ou partielle d'un bâtiment situé dans ces zones, les bois et matériaux contaminés sont incinérés sur place ou traités avant tout transport si leur destruction par incinération sur place est impossible. La personne qui a procédé à ces opérations en fait la déclaration en mairie.

Article L 112-17 du CCH : Les règles de construction et d'aménagement applicables aux ouvrages et locaux de toute nature quant à leur résistance aux termites et aux autres insectes xylophages sont fixées par décret en Conseil d'Etat. Ces règles peuvent être adaptées à la situation particulière de la Guadeloupe, de la Guyane, de la Martinique, de La Réunion, de Mayotte et de Saint-Martin.

F. - Identification des bâtiments et parties du bâtiment (pièces et volumes) n'ayant pu être visités et justification :

Néant

G. - Identification des ouvrages, parties d'ouvrages et éléments qui n'ont pas été examinés et justification :

| Localisation | Liste des ouvrages, parties d'ouvrages | Motif |
|--------------|--|-------|
| Néant | - | |

Nota : notre cabinet s'engage à retourner sur les lieux afin de compléter le constat aux parties d'immeubles non visités, dès lors que les dispositions permettant un contrôle des zones concernées auront été prises par le propriétaire ou son mandataire.

H. - Moyens d'investigation utilisés :

La mission et son rapport sont exécutés conformément à la norme AFNOR NF P 03-201 (Mars 2012), à l'article L.133-5, L.133-6, L 271-4 à 6, R133-7 et à l'arrêté du 07 mars 2012 modifiant l'arrêté du 29 mars 2007. La recherche de termites porte sur les termites souterrain, termites de bois sec ou termites arboricole et est effectuée jusqu'à 10 mètres des extérieurs de l'habitation, dans la limite de la propriété.

Moyens d'investigation :

- Examen visuel des parties visibles et accessibles.
- Sondage manuel systématique des boiseries à l'aide d'un poinçon.
- Utilisation d'un ciseau à bois en cas de constatation de dégradations.
- Utilisation d'une échelle en cas de nécessité.
- À l'extérieur une hachette est utilisée pour sonder le bois mort.

Documents remis par le donneur d'ordre à l'opérateur de repérage :

Néant

Informations communiquées à l'opérateur par le donneur d'ordre, concernant des traitements antérieurs ou une présence de termites dans le bâtiment :

Néant

Représentant du propriétaire (accompagnateur) :

Sans accompagnateur

Commentaires (Ecart par rapport à la norme, ...) :

Néant

Nota 1 : Le présent rapport n'a de valeur que pour la date de la visite et est exclusivement limité à l'état relatif à la présence de termites dans le bâtiment objet de la mission.

Nota 2 : L'intervention n'a pas eu pour but de donner un diagnostic de la résistance mécanique des bois et matériaux.

I. - Constatations diverses :

| Localisation | Liste des ouvrages, parties d'ouvrages | Observations et constatations diverses |
|--------------|--|--|
| Néant | - | - |

Note : Les indices d'infestation des autres agents de dégradation biologique du bois sont notés de manière générale pour information du donneur d'ordre, il n'est donc pas nécessaire d'en indiquer la nature, le nombre et la localisation précise. Si le donneur d'ordre le souhaite, il fait réaliser une recherche de ces agents dont la méthodologie et les éléments sont décrits dans la norme NF-P 03-200.

Nota 1 : Dans le cas de la présence de termites, il est rappelé l'obligation de déclaration en mairie de l'infestation prévue aux articles L.133-4 et R. 133-3 du code de la construction et de l'habitation.

Nota 2 : Conformément à l'article L-271-6 du CCH, l'opérateur ayant réalisé cet état relatif à la présence de termites n'a aucun lien de nature à porter atteinte à son impartialité et à son indépendance ni avec le propriétaire ou son mandataire qui fait appel à lui, ni avec une entreprise pouvant réaliser des travaux sur des ouvrages pour lesquels il lui est demandé d'établir cet état.

*Nota 3 : Le présent rapport est établi par une personne dont les compétences sont certifiées par **LCC QUALIXPERT 17 rue Borrel 81100 CASTRES (détail sur www.cofrac.fr programme n°4-4-11)***

Visite effectuée le **29/07/2020**
Fait à **TARBES**, le **29/07/2020**

Par : Mr OSZUST Jordi



Annexe – Croquis de repérage

Aucun schéma de repérage n'a été joint à ce rapport.

Annexe – Ordre de mission / Assurance / Attestation sur l'honneur

Aucun document n'a été mis en annexe



ATTESTATION D'ASSURANCE RESPONSABILITE CIVILE PROFESSIONNELLE

Nous soussignés, Cabinet CONDORCET, 2 Rue Grignan – 13001 Marseille, attestons par la présente que la Société :

SOLUTION DIAGNOSTIC
3 Rue Marie Saint-Frai
65000 TARBES
Siret n°533 964 714 00034

a souscrit auprès de la compagnie ALLIANZ, 1 cours Michelet, CS 30051, 92076 Paris La Défense Cedex, un contrat d'assurances « Responsabilité civile professionnelle Diagnostiqueur Immobilier », sous le numéro N°86517808/80810491.

ACTIVITES DECLAREES PAR L'ASSURE : DIAGNOSTIC IMMOBILIER:

| | |
|---|--|
| Attestation de prise en compte de la réglementation thermique | Diagnostic monoxyde de carbone |
| Contrôle périodique amiante | Diagnostic termites |
| Diagnostic amiante avant travaux / démolition (NF X46-020) | Dossier technique amiante |
| Diagnostic amiante avant vente | Etat de l'installation intérieure de l'électricité |
| Diagnostic Amiante dans les Parties Privatives | Etat parasitaire |
| Diagnostic de performance énergétique | Loi Boutin |
| Diagnostic gaz (Hors installation extérieures) | Loi Carrez |
| | Risques naturels et technologiques |

La garantie du contrat porte exclusivement :

- **Sur les diagnostics et expertises immobiliers désignés ci-dessus,**
- **Et à condition qu'ils et elles soient réalisés par des personnes possédant toutes les certifications correspondantes exigées par la réglementation**

Période de validité : **du 01/10/2019 au 30/09/2020**

L'attestation est valable sous réserve du paiement des cotisations.

La Société ALLIANZ garantit l'Adhérent dans les termes et limites des conditions générales n° COM08813, des conventions spéciales n° DIG20704 et des conditions particulières (feuillelet d'adhésion 80810491), établies sur les bases des déclarations de l'adhérent. Les garanties sont subordonnées au paiement des cotisations d'assurances pour la période de la présente attestation.

Tél. : 09 72 36 90 00
2 rue Grignan 13001 Marseille
contact@cabinetcondorcet.com • www.cabinetcondorcet.com
Service Réclamation : contact@cabinetcondorcet.com - 2 Rue Grignan 13001 Marseille 09 72 36 90 00
SAS au capital de 50 000 € - RCS Marseille 494 253 982 - Immatriculation ORIAS 07 026 627 www.orias.fr - Sous le contrôle de l'ACPR
Autorité de contrôle Prudentiel et Résolution - 61 Rue Tailbout 75009 Paris

TABLEAU DE GARANTIE

| Responsabilité civile « Exploitation » | |
|--|--|
| Nature des dommages | Montant des garanties |
| Dommages corporels, matériels et immatériels consécutifs ou non : | 9 000 000 € par sinistre |
| dont : | |
| - Faute inexcusable : | 300 000 € par victime 1 500 000 € par année d'assurance |
| - Dommages matériels et immatériels consécutifs : | 1 500 000 € par sinistre |
| - Dommages immatériels non consécutifs : | 150 000 € par année d'assurance |
| - Atteintes à l'environnement accidentelles (corporels, matériels et immatériels) : | 750 000 € par année d'assurance |
| - Dommages aux bâtiments loués ou empruntés et à leur contenu | 300 000 € par sinistre |
| Responsabilité civile « Professionnelle » (garantie par Assuré) | |
| Nature des dommages | Montant des garanties |
| Dommages corporels, matériels et immatériels consécutifs ou non : | 300 000 € par sinistre avec un maximum de 500 000 € par année d'assurance |
| dont : | |
| - Destruction ou détérioration des documents et autres supports d'informations confiés à l'Assuré pour l'exécution des prestations, y compris les frais de reconstitution des informations : | 30 000 € par sinistre |
| Défense – Recours | |
| Défense devant les juridictions civiles, commerciales ou administratives. Défense des intérêts civils devant les juridictions répressives : | Frais à la charge de l'Assureur, sauf dépassement du plafond de garantie en cause. |
| Recours (préjudices supérieurs à 150 €) : | 15 000 € par sinistre |

La présente attestation ne peut engager l'assureur en dehors des limites prévues par les clauses et conditions du contrat auxquelles elle se réfère.

Fait à Marseille, le 2 septembre 2019

POUR LE CABINET CONDORCET



Tél. : 09 72 36 90 00

2 rue Grignan 13001 Marseille

contact@cabinetcondorcet.com • www.cabinetcondorcet.com

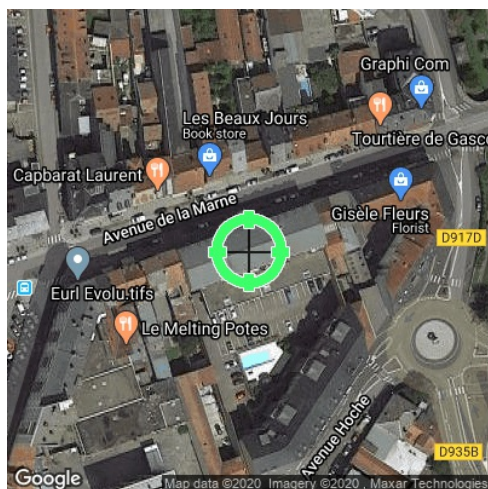
Service Réclamation : contact@cabinetcondorcet.com - 2 Rue Grignan 13001 Marseille 09 72 36 90 00

SAS au capital de 50 000 € - RCS Marseille 494 253 982 - Immatriculation ORIAS 07 026 627 www.orias.fr - Sous le contrôle de l'ACPR

Autorité de contrôle Prudential et Résolution - 61 Rue Tailbout 75009 Paris

Etat des risques et pollutions

aléas naturels, miniers ou technologiques, sismicité, potentiel radon et sols pollués
En application des articles L 125-5, L 125-6 et L125-7 du Code de l'Environnement



| | |
|-----------------------------------|--|
| Réalisé en ligne* par | SAS SOLUTION DIAGNOSTIC |
| Numéro de dossier | 20/TPC/3640 |
| Date de réalisation | 30/07/2020 |
| Localisation du bien | 13 AVENUE DE LA MARNE LOCAL COMMERCIAL 65000 TARBES |
| Section cadastrale | BC 65 |
| Altitude | 313.67m |
| Données GPS | Latitude 43.23179 - Longitude 0.086547 |
| Désignation du vendeur | KOSTALDEA |
| Désignation de l'acquéreur | |

* Document réalisé en ligne par **SAS SOLUTION DIAGNOSTIC** qui assume la responsabilité de la localisation et de la détermination de l'exposition aux risques, sauf pour les réponses générées automatiquement par le système.

| EXPOSITION DE L'IMMEUBLE AU REGARD D'UN OU PLUSIEURS PLANS DE PRÉVENTION DE RISQUES | | | | |
|--|---|---------------------------|---------------|---|
| Zonage réglementaire sur la sismicité : Zone 4 - Moyenne | | | EXPOSÉ | - |
| Commune à potentiel radon de niveau 3 | | | NON EXPOSÉ | - |
| Immeuble situé dans un Secteur d'Information sur les sols | | | NON EXPOSÉ | - |
| PPRn | Inondation par crue | Approuvé le 03/02/2006 | NON EXPOSÉ | - |
| PPRt | Effet de Surpression | Approuvé le 10/07/2012 | NON EXPOSÉ | - |
| PPRt | Effet Thermique | Approuvé le 10/07/2012 | NON EXPOSÉ | - |
| PPRt | Projection | Approuvé le 10/07/2012 | NON EXPOSÉ | - |
| INFORMATIONS PORTÉES À CONNAISSANCE | | | | |
| - | Inondation par remontées de nappes naturelles | Informatif ⁽¹⁾ | EXPOSÉ | - |
| - | Mouvement de terrain Affaissements et effondrements | Informatif ⁽¹⁾ | NON EXPOSÉ | - |
| - | Mouvement de terrain Argile (Loi ELAN) | Informatif ⁽¹⁾ | EXPOSÉ | - |
| PLAN D'EXPOSITION AU BRUIT (PEB) | | | | |
| Consultation en ligne sur https://www.geoportail.gouv.fr/donnees/plan-dexposition-au-bruit-peb Plan disponible en Prefecture et/ou en Mairie de TARBES | | | | |
| - | Plan d'Exposition au Bruit (PEB) | Informatif | NON EXPOSÉ | - |

⁽¹⁾ À ce jour, ce risque n'est donné qu'à titre **INFORMATIF** et n'est pas retranscrit dans l'Imprimé Officiel.

SOMMAIRE

Synthèse de votre **Etat des Risques et Pollutions**
Imprimé Officiel (feuille rose/violette)
Arrêtés de Catastrophes Naturelles / Déclaration de sinistres indemnisés
Extrait Cadastral
Zonage réglementaire sur la Sismicité
Cartographies des risques dont l'immeuble est exposé
Annexes : Cartographies des risques dont l'immeuble n'est pas exposé
Annexes : Arrêtés

Etat des risques et pollutions

aléas naturels, miniers ou technologiques, sismicité, potentiel radon et sols pollués
En application des articles L 125-5, L 125-6 et L125-7 du Code de l'Environnement

Attention ! S'ils n'impliquent pas d'obligation ou d'interdiction réglementaire particulière, les aléas connus ou prévisibles qui peuvent être signalés dans les divers documents d'information préventive et concerner le bien immobilier, ne sont pas mentionnés par cet état.

Cet état est établi sur la base des informations mises à disposition par arrêté préfectoral n° 65-2017-03-17-006 du 17/03/2017 mis à jour le

Adresse de l'immeuble : 13 AVENUE DE LA MARNE LOCAL COMMERCIAL 65000 TARBES
Cadastre : BC 65

Situation de l'immeuble au regard d'un plan de prévention de risques naturels (PPRN)

> L'immeuble est situé dans le périmètre d'un PPR N
 prescrit anticipé approuvé date _____
 1 oui non

1 si oui, les risques naturels pris en compte sont liés à :
 inondation crue torrentielle mouvements de terrain avalanches sécheresse / argile
 cyclone remontée de nappe feux de forêt séisme volcan

> L'immeuble est concerné par des prescriptions de travaux dans le règlement du PPRN
 2 si oui, les travaux prescrits ont été réalisés
 oui non

Situation de l'immeuble au regard d'un plan de prévention de risques miniers (PPRM)

> L'immeuble est situé dans le périmètre d'un PPR M
 prescrit anticipé approuvé date _____
 3 oui non

3 si oui, les risques miniers pris en compte sont liés à :
 mouvements de terrain autres _____

> L'immeuble est concerné par des prescriptions de travaux dans le règlement du PPRM
 4 si oui, les travaux prescrits ont été réalisés
 oui non

Situation de l'immeuble au regard d'un plan de prévention de risques technologiques (PPRT)

> L'immeuble est situé dans le périmètre d'étude d'un PPRT prescrit et non encore approuvé
 5 si oui, les risques technologiques pris en considération dans l'arrêté de prescription sont liés à :
 effet toxique effet thermique effet de surpression projection risque industriel

> L'immeuble est situé dans le périmètre d'exposition aux risques d'un PPR T approuvé
 oui non

> L'immeuble est situé dans un secteur d'expropriation ou de délaissement
 oui non

> L'immeuble est situé en zone de prescription
 6 Si la transaction concerne un logement, les travaux prescrits ont été réalisés
 oui non

6 Si la transaction ne concerne pas un logement, l'information sur le type de risques auxquels l'immeuble est exposé ainsi que leur gravité, probabilité et cinétique, est jointe à l'acte de vente
 oui non

Situation de l'immeuble au regard du zonage sismique réglementaire

> L'immeuble est situé dans une commune de sismicité classée en
 zone 1 très faible zone 2 faible zone 3 modérée zone 4 moyenne zone 5 forte

Situation de l'immeuble au regard du zonage réglementaire à potentiel radon

> L'immeuble se situe dans une commune à potentiel radon classée en niveau 3
 oui non

Information relative à la pollution de sols

> Le terrain se situe en secteurs d'information sur les sols (SIS)
 * Non Communiqué (en cours d'élaboration par le représentant de l'Etat dans le département)
 NC* oui non

Information relative aux sinistres indemnisés par l'assurance suite à une catastrophe N/M/T**

** catastrophe naturelle, minière ou technologique
 > L'information est mentionnée dans l'acte de vente
 oui non

Extraits des documents de référence joints au présent état et permettant la localisation de l'immeuble au regard des risques pris en compte

Carte Sismicité, Carte Inondation par crue, Carte Effet de Surpression, Carte Effet Thermique, Carte Projection

Vendeur - Acquéreur

Vendeur : KOSTALDEA
 Acquéreur :
 Date : 30/07/2020 Fin de validité : 30/01/2021

Cet état, à remplir par le vendeur ou le bailleur, est destiné à être en annexe d'un contrat de vente ou de location d'un immeuble.

Arrêtés de Catastrophes Naturelles / Déclaration de sinistres indemnisés

en application du chapitre IV de l'article L125-5 du Code de l'environnement

Préfecture : Hautes-Pyrénées
Adresse de l'immeuble : 13 AVENUE DE LA MARNE LOCAL COMMERCIAL 65000 TARBES
En date du : 30/07/2020

Sinistres indemnisés dans le cadre d'une reconnaissance de l'état de catastrophe naturelle

| Type de catastrophe | Date de début | Date de Fin | Publication | JO | Indemnisé |
|--|---------------|-------------|-------------|------------|-----------|
| Tempête | 06/11/1982 | 10/11/1982 | 18/11/1982 | 19/11/1982 | |
| Mouvements de terrain différentiels consécutifs à la sécheresse et à la réhydratation des sols | 01/05/1989 | 31/03/1990 | 27/12/2000 | 29/12/2000 | |
| Inondations et coulées de boue | 19/08/1989 | 19/08/1989 | 14/02/1990 | 28/02/1990 | |
| Inondations et coulées de boue | 15/08/1997 | 16/08/1997 | 12/03/1998 | 28/03/1998 | |
| Inondations, coulées de boue et mouvements de terrain | 25/12/1999 | 29/12/1999 | 29/12/1999 | 30/12/1999 | |
| Mouvements de terrain différentiels consécutifs à la sécheresse et à la réhydratation des sols | 01/01/2002 | 30/06/2002 | 03/12/2003 | 20/12/2003 | |
| Mouvements de terrain différentiels consécutifs à la sécheresse et à la réhydratation des sols | 01/07/2003 | 30/09/2003 | 09/01/2006 | 22/01/2006 | |
| Inondations et coulées de boue | 16/05/2005 | 16/05/2005 | 16/12/2005 | 30/12/2005 | |
| Inondations et coulées de boue | 24/01/2009 | 27/01/2009 | 28/01/2009 | 29/01/2009 | |
| Inondations et coulées de boue | 12/02/2009 | 12/02/2009 | 25/06/2009 | 01/07/2009 | |
| Inondations et coulées de boue | 08/10/2009 | 08/10/2009 | 11/02/2010 | 14/02/2010 | |
| Inondations et coulées de boue | 24/01/2014 | 26/01/2014 | 13/05/2014 | 18/05/2014 | |
| Inondations et coulées de boue | 12/12/2019 | 14/12/2019 | 02/03/2020 | 13/03/2020 | |
| | | | | | |

Cochez les cases **Indemnisé** si, à votre connaissance, l'immeuble a fait l'objet d'une indemnisation suite à des dommages consécutifs à chacun des événements.

Etabli le :

Signature / Cachet en cas de prestataire ou mandataire

Vendeur : KOSTALDEA

Acquéreur :

Pour en savoir plus, chacun peut consulter en préfecture ou en mairie, le dossier départemental sur les risques majeurs, le document d'information communal sur les risques majeurs.

Définition juridique d'une catastrophe naturelle :

Phénomène ou conjonction de phénomènes dont les effets sont particulièrement dommageables.

Cette définition est différente de celle de l'article 1er de la loi n°82-600 du 13 juillet 1982 relative à l'indemnisation des victimes de catastrophes naturelles, qui indique: "sont considérés comme effets des catastrophes naturelles [...] les dommages matériels directs ayant eu pour cause déterminante l'intensité anormale d'un agent naturel, lorsque les mesures habituelles à prendre pour prévenir ces dommages n'ont pu empêcher leur survenance ou n'ont pu être prises". La catastrophe est ainsi indépendante du niveau des dommages causés. La notion "d'intensité anormale" et le caractère "naturel" d'un phénomène relèvent d'une décision interministérielle qui déclare "l'état de catastrophe naturelle".

Source : Guide Général PPR

Extrait Cadastral

Département : Hautes-Pyrénées

Bases de données : IGN, Cadastre.gouv.fr

Commune : TARBES

IMG REPERE

Parcelles : BC 65

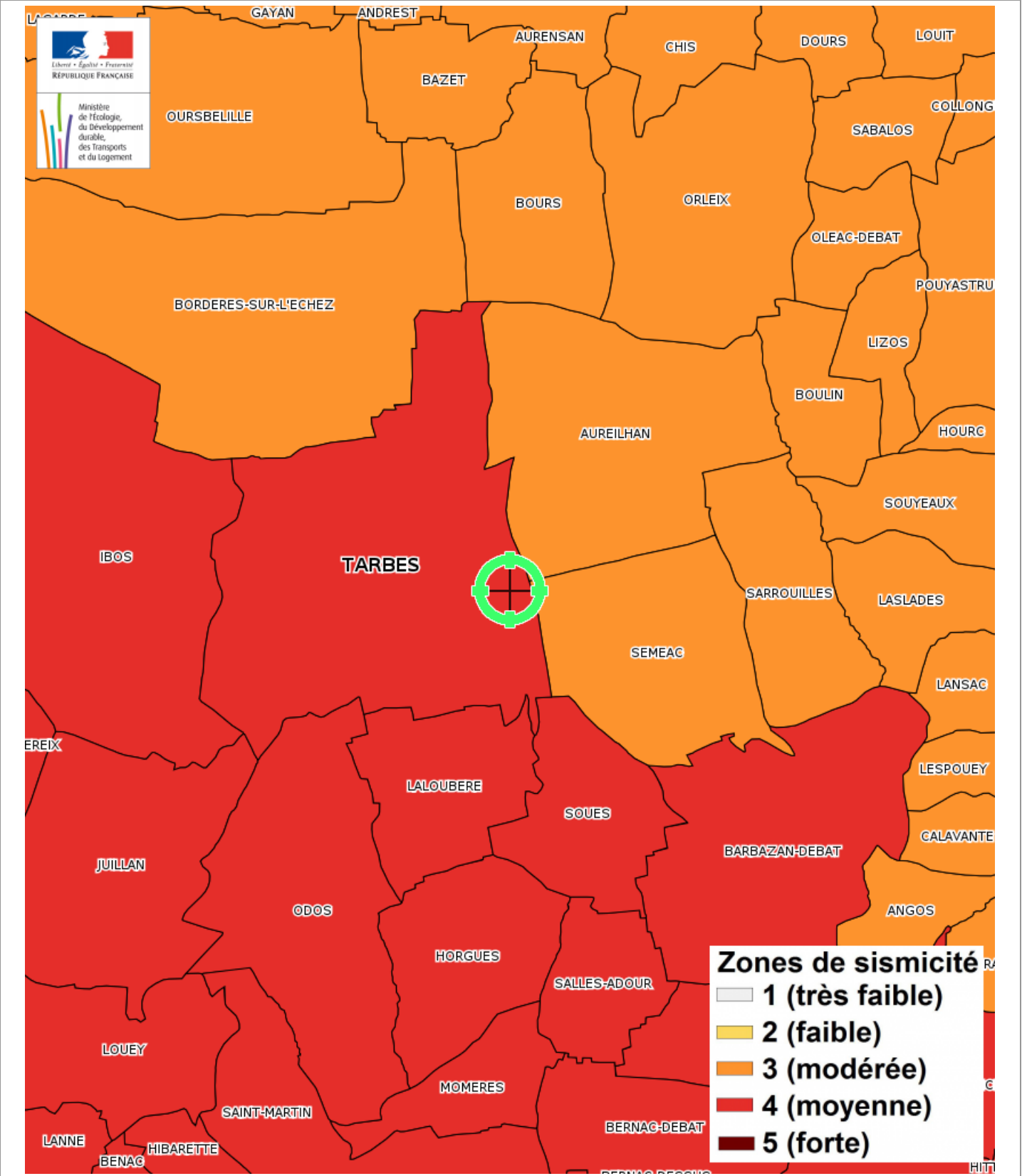


Zonage réglementaire sur la Sismicité

Département : Hautes-Pyrénées

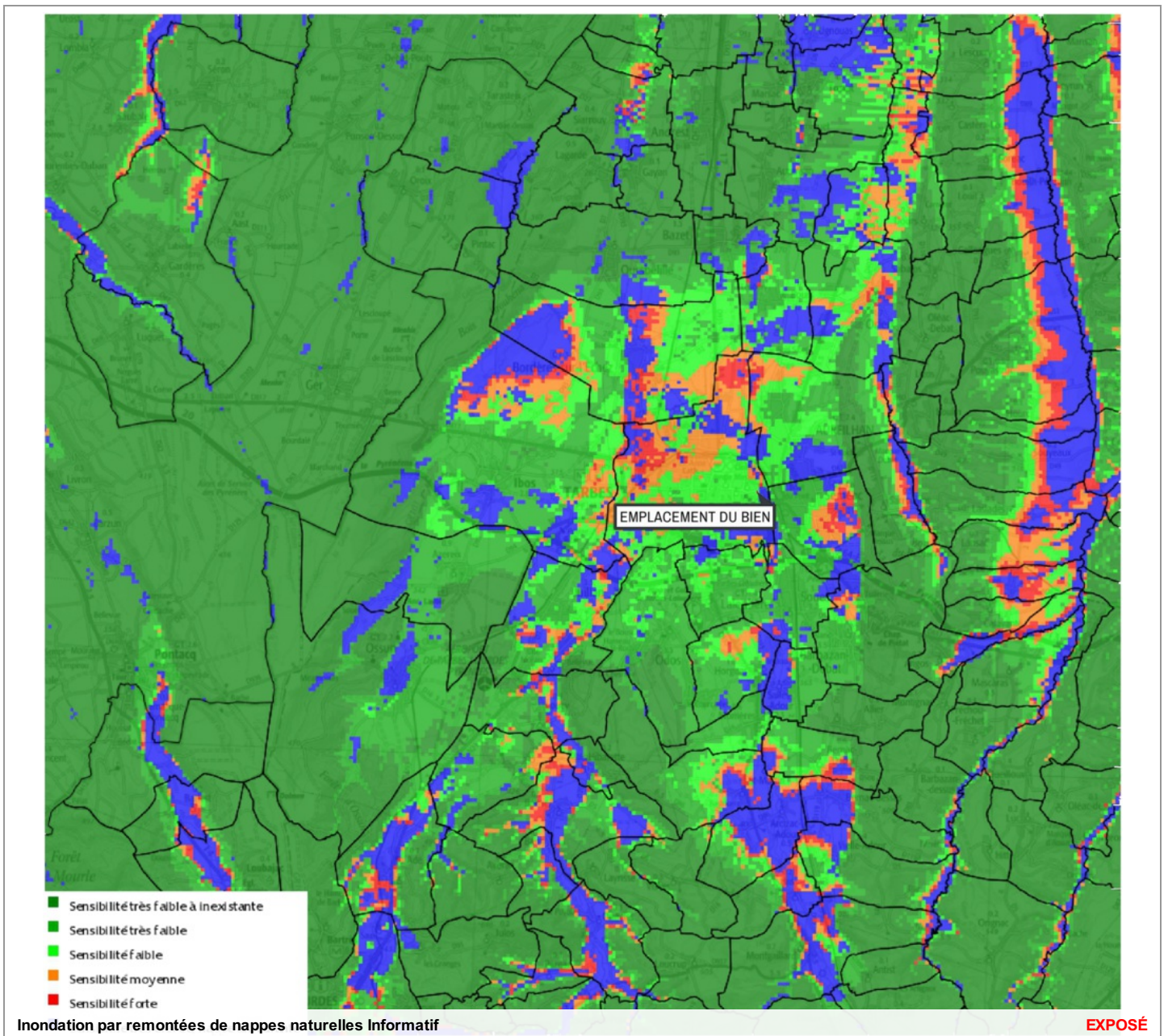
Commune : TARBES

Zonage réglementaire sur la Sismicité : Zone 4 - Moyenne

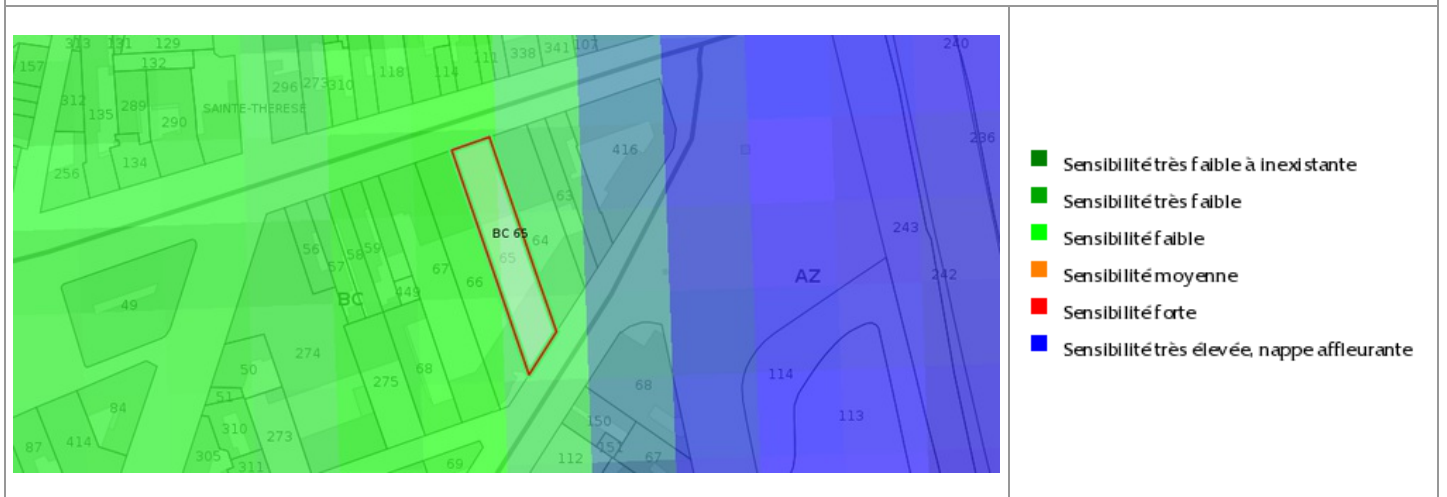


Carte

Inondation par remontées de nappes naturelles

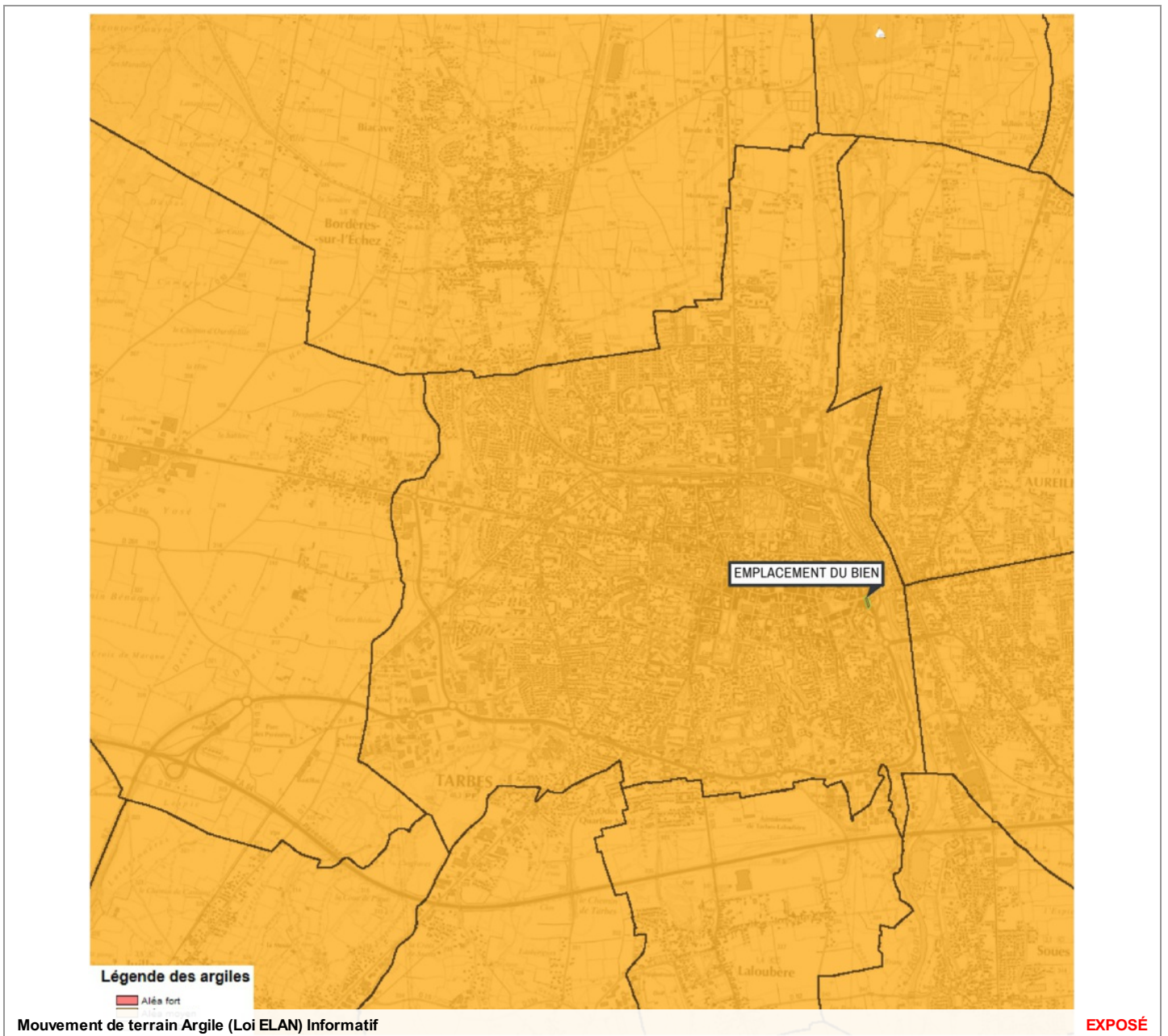


Zoom et Légende extraits de la carte originale ci-dessus

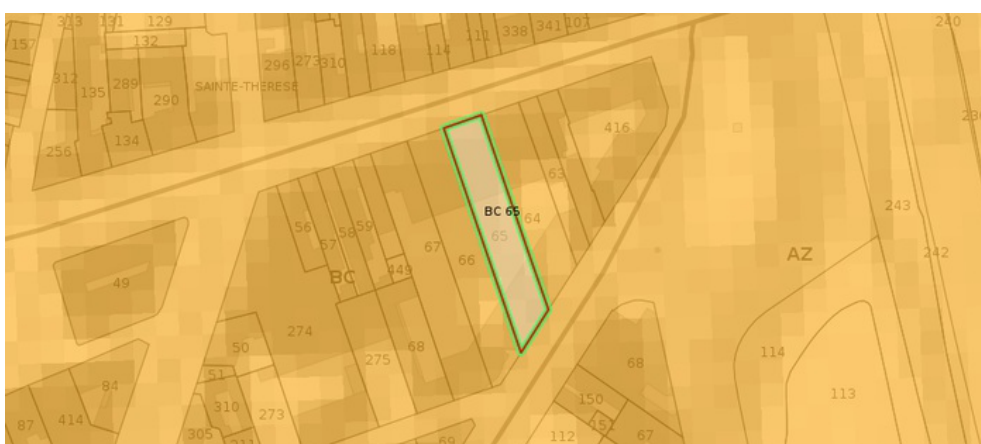


Carte

Mouvement de terrain Argile (Loi ELAN)



Zoom et Légende extraits de la carte originale ci-dessus



Légende Mouvement de terrain Argile (Loi ELAN) Carte réglementaire Source BRGM

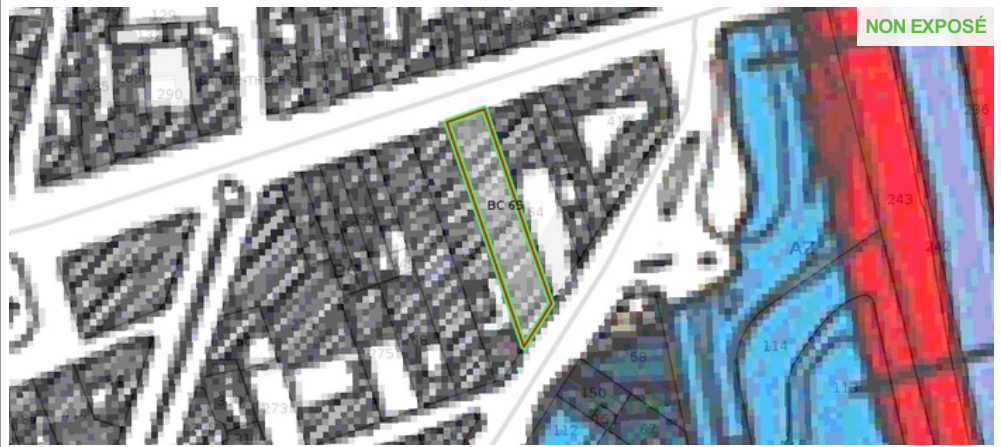
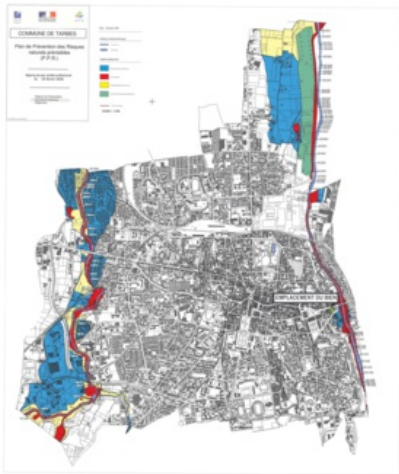
- Aléa fort**
Concerné par la loi ELAN*
- Aléa moyen**
Concerné par la loi ELAN*
- Aléa faible**
Non concerné par la loi ELAN

*Obligation pour le vendeur de fournir une étude géotechnique préalable en cas de vente d'un terrain non bâti constructible.

Annexes

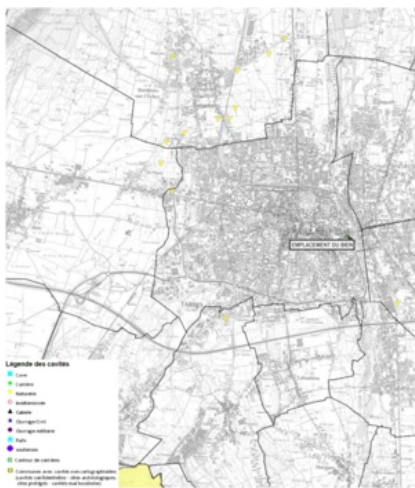
Cartographies des risques dont l'immeuble n'est pas exposé

Zoom extrait de la carte originale ci-contre



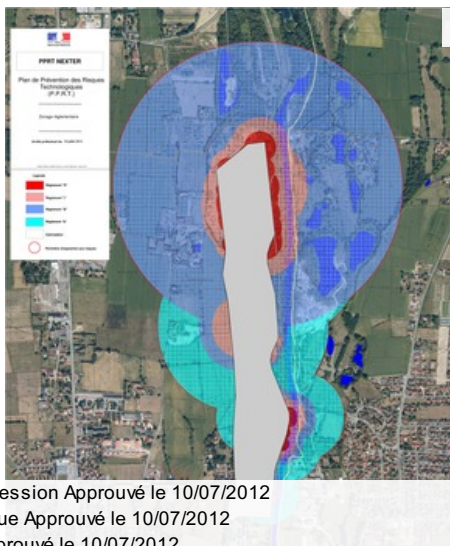
Inondation par crue Approuvé le 03/02/2006

Zoom extrait de la carte originale ci-contre



Mouvement de terrain Affaissements et effondrements Informatif

NON EXPOSÉ



Effet de Surpression Approuvé le 10/07/2012
Effet Thermique Approuvé le 10/07/2012
Projection Approuvé le 10/07/2012

Annexes

Arrêtés



PRÉFET DES HAUTES-PYRÉNÉES

Direction des services du cabinet
Service interministériel
de défense et de protection civiles
Pôle protection civile

Arrêté n° 2012192-0005
portant approbation du
Plan de Prévention des
Risques Technologiques du
site Nexter Munitions

**Le Préfet des Hautes-Pyrénées,
Chevalier de la Légion d'Honneur
Chevalier de l'Ordre National du Mérite**

Vu le code de l'environnement, notamment ses articles L. 515-15 à L. 515-25 et R. 515-39 à R. 515-50 ;

Vu le code de l'urbanisme, notamment ses articles L. 211-1, L. 230-1 et L. 300-2 ;

Vu le code de la construction et de l'habitation ;

Vu le décret n° 2004-374 du 29 avril 2004 relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'Etat dans les régions et départements ;

Vu l'arrêté ministériel du 10 mai 2000 modifié relatif à la prévention des accidents majeurs impliquant des substances ou des préparations dangereuses présentes dans certaines catégories d'installations classées soumises à autorisation ;

Vu l'arrêté ministériel du 29 septembre 2005 relatif à l'évaluation et à la prise en compte de la probabilité d'occurrence, de la cinétique, de l'intensité des effets et de la gravité des conséquences des accidents potentiels dans les études de dangers des installations classées soumises à autorisation ;

Vu l'arrêté préfectoral du 17 juillet 2001, complété et modifié en dernier lieu par l'arrêté du 24 mai 2011, autorisant la société GIAT Industrie SA à exploiter un établissement pyrotechnique sur le territoire de la commune de TARBES ;

.../...

Annexes

Arrêtés

Vu le courrier en date du 11 avril 2007 prenant acte de la déclaration de changement d'exploitant de GIAT Industries SA au profit de la société Nexter Munitions SA ;

Vu l'arrêté préfectoral du 14 avril 2007 portant création du Comité Local d'Information et de Concertation « **Nexter Munitions SA** », modifié par l'arrêté préfectoral du 31 décembre 2010 ayant renouvelé le mandat des membres du CLIC pour une période de trois ans ;

Vu l'arrêté préfectoral du 12 août 2008 prescrivant l'élaboration d'un Plan de Prévention des Risques Technologiques autour de la société **Nexter Munitions SA** sur le territoire des communes de **TARBES, AUREILHAN, BOURS** et **BORDERES-sur-ECHEZ**, prorogé par les arrêtés des 16 février 2010, 23 mars 2011 et 23 mars 2012 ;

Vu l'arrêté préfectoral du 17 janvier 2012 prescrivant une enquête publique du 8 février 2012 au 16 mars 2012 sur le projet de Plan de Prévention des Risques Technologiques du site Nexter Munitions sur le territoire des communes de **TARBES, AUREILHAN, BOURS** et **BORDERES-sur-ECHEZ** ;

Vu la circulaire interministérielle du 27 juillet 2005 relative au rôle des services de l'équipement dans les domaines de la prévention des risques technologiques et naturels ;

Vu la circulaire ministérielle du 03 octobre 2005 relative à la mise en œuvre des plans de prévention des risques technologiques ;

Vu la circulaire ministérielle du 26 avril 2005 relative aux comités locaux d'information et de concertation ;

Vu les avis émis par les personnes et organismes associés consultés du 16 mai 2011 au 16 juillet 2011 sur le projet de Plan de Prévention des Risques Technologiques du site Nexter Munitions ;

Vu l'avis favorable du CLIC Nexter Munitions en date du 31 mai 2011 sur le projet de PPRT ;

Vu le rapport établi par le Commissaire Enquêteur et ses conclusions favorables au projet sous une réserve, reçu en préfecture des Hautes-Pyrénées le 16 avril 2012 ;

Vu les réponses apportées par les services instructeurs à la réserve formulée par le commissaire-enquêteur, figurant au point 7.5 de la note de présentation jointe au présent arrêté ;

Vu le rapport de la Direction Régionale de l'Environnement de l'Aménagement et du Logement et de la Direction Départementale des Territoires des Hautes-Pyrénées en date du 1er juin 2012 ;

Vu les pièces du dossier ;

CONSIDERANT que l'établissement pyrotechnique exploité par la société **Nexter Munitions SA** à **TARBES** est visé dans la liste prévue au IV de l'article L. 515-8 du Code de l'environnement ;

CONSIDERANT la liste des phénomènes dangereux issus des études de dangers de la société **Nexter Munitions SA** à **TARBES** et la nécessité de limiter l'exposition des populations aux effets de ces phénomènes dangereux ;

Annexes

Arrêtés

CONSIDERANT que les mesures définies dans le Plan de Prévention des Risques Technologiques résultent d'un processus d'analyse, d'échange et de concertation ;

CONSIDERANT que les mesures définies dans le Plan de Prévention des Risques Technologiques permettent de limiter l'exposition des populations aux effets des phénomènes dangereux identifiés dans les études de dangers susvisées ;

CONSIDERANT que les documents du Plan de Prévention des Risques Technologiques du site Nexter Munitions (note de présentation, règlement, recommandations et document graphique) ont été complétés lorsque nécessaire afin de tenir compte notamment des remarques émises par les personnes et organismes associés ;

SUR proposition de madame la Secrétaire Générale ;

ARRETE

ARTICLE 1 - Le Plan de Prévention des Risques Technologiques (PPRT) autour de l'établissement **Nexter Munitions SA** à **TARBES** est approuvé.

ARTICLE 2 - Ce plan vaut servitude d'utilité publique au sens de l'article L. 126-1 du Code de l'urbanisme et devra être annexé aux plans locaux d'urbanisme des communes de **TARBES, AUREILHAN, BOURS** et **BORDERES-sur-ECHEZ**, dans un délai de trois mois à compter de la notification du présent arrêté, par les soins des communes de **TARBES, AUREILHAN, BOURS** et **BORDERES-sur-ECHEZ** et par le biais d'un arrêté de mise à jour de ses documents d'urbanisme.

ARTICLE 3 - Les mesures de protection des populations face aux risques encourus, prescrites par le plan de prévention des risques technologiques, devront être mises en œuvre dans un délai de 5 ans à compter de la date d'effet du présent arrêté.

ARTICLE 4 - Le Plan de Prévention des Risques Technologiques comprend :

- une note de présentation décrivant les installations ou stockages à l'origine des risques, la nature et l'intensité de ceux-ci et exposant les raisons qui ont conduit à délimiter le périmètre d'exposition aux risques ;
- un document graphique faisant apparaître le périmètre d'exposition aux risques et les zones et secteurs mentionnés respectivement aux articles L. 515-15 et L. 515-16 du code de l'environnement ;
- un règlement comportant, en tant que de besoin, pour chaque zone ou secteur :
 - les mesures d'interdiction et les prescriptions mentionnés au I de l'article L. 515-16 du code de l'environnement ;
 - l'instauration du droit de délaissement ou du droit de préemption ;
 - les mesures de protection des populations prévues au IV de l'article L. 515-16 du code de l'environnement ;
- un cahier de recommandations tendant à renforcer la protection des populations, formulées en application du V de l'article L. 515-16 du code de l'environnement.

Annexes

Arrêtés

Le dossier sera tenu à la disposition du public à la Préfecture des Hautes-Pyrénées ainsi qu'en mairies de TARBES, AUREILHAN, BOURS et BORDERES-sur-ECHEZ, aux jours et heures d'ouverture habituels des bureaux au public.

ARTICLE 5 - Le présent arrêté sera adressé aux personnes et organismes associés définis dans l'article 5 de l'arrêté préfectoral du 12 août 2008 prescrivant l'établissement d'un Plan de Prévention des Risques Technologiques autour de la société Nexter Munitions SA sur le territoire des communes de TARBES, AUREILHAN, BOURS et BORDERES-sur-ECHEZ.

Le présent arrêté sera en outre publié au recueil des actes administratifs de la Préfecture des Hautes-Pyrénées et affiché pendant un mois :

- à la Préfecture des Hautes-Pyrénées,
- en mairies de TARBES, AUREILHAN, BOURS et BORDERES-sur-ECHEZ.

Un avis concernant l'approbation de ce plan de prévention des risques technologiques sera inséré, par les soins du Préfet, en caractères apparents dans deux journaux locaux habilités à insérer des annonces légales dans le département des Hautes-Pyrénées.

ARTICLE 6 - Le présent arrêté pourra faire l'objet dans le délai de 2 mois à compter de sa publication :

- soit d'un recours gracieux auprès du préfet des Hautes-Pyrénées,
- soit d'un recours hiérarchiques adressé au ministre de l'Ecologie, du Développement Durable et de l'Energie.

Il peut également faire l'objet d'un recours contentieux auprès du tribunal administratif de Pau :

- soit directement, en l'absence de recours gracieux ou hiérarchique dans le délai de 2 mois à compter de la plus tardive des mesures de publicité prévues à l'article 5 du présent arrêté,
- soit, à l'issue d'un recours gracieux ou hiérarchique dans les 2 mois à compter de la date de notification de la réponse obtenue de l'administration, ou au terme d'un silence gardé par celle-ci pendant 2 mois à compter de la réception de la demande.

ARTICLE 7 - Madame la Secrétaire Générale de la Préfecture des Hautes-Pyrénées, M. le Directeur Régional de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement de la région de Midi-Pyrénées et M. le Directeur Départemental des Territoires des Hautes-Pyrénées sont chargés, chacun en ce qui le concerne de l'exécution du présent arrêté.

Tarbes, le 10 juillet 2012



Jean-Régis BORIUS

Annexes

Arrêtés



PRÉFÈTE DES HAUTES-PYRÉNÉES

Direction des services du Cabinet

ARRETE N° :

Service interministériel
de défense et de protection civiles

Relatif à l'information des acquéreurs et des locataires de biens immobiliers sur les risques naturels ou technologiques majeurs dans le département des Hautes-Pyrénées.

Pôle protection civile

La Préfète des Hautes-Pyrénées,

Vu le code général collectivités territoriales ;

Vu le code de l'environnement, notamment les articles L.125-5 et R.125-23 à R.125-27 ;

Vu le décret n° 2010-1255 du 22 octobre 2010 portant délimitation des zones de sismicité du territoire français ;

Vu le code la construction et de l'habitation, notamment ses articles L.271-4 et L.271-5 ;

Vu le décret n° 2004-374 du 29 avril 2004 modifié relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'État dans les régions et les départements ;

Vu l'arrêté préfectoral n° 2014349-0001 du 15 décembre 2014 fixant la liste des communes concernées par l'obligation d'information des acquéreurs et des locataires de biens immobiliers sur les risques naturels ou technologiques majeurs ;

Sur proposition de Madame la directrice des services du Cabinet.

ARRÊTE

ARTICLE 1 -

Le présent arrêté abroge et remplace l'arrêté préfectoral n° 2014349-0001 du 15 décembre 2014 fixant la liste des communes concernées par l'obligation d'information des acquéreurs et des locataires de biens immobiliers sur les risques naturels ou technologiques majeurs.

ARTICLE 2 -

Tous les éléments nécessaires à l'information des acquéreurs et des locataires de biens immobiliers sur les risques naturels et technologiques majeurs sont consignés dans un dossier communal d'informations.

Ce dossier et les documents de référence sont librement consultables en préfecture, sous-préfecture et mairie concernée

Le dossier comprend :

- la liste des risques naturels prévisibles et des risques technologiques dans un PPR approuvé ou prescrit, auxquels la commune est exposée sur tout ou partie de son territoire
- la liste des documents auxquels le vendeur ou le bailleur peut se référer,

.../...

Horaires : Différence des titres (du lundi au jeudi 8h30-12h/13h30-16h00, le vendredi 8h30-12h) - Autres bureaux (du lundi au vendredi 9h-12h/14h-16h30)
Préfecture - Place Charles de Gaulle - CS 61350 - 65013 TARBES Cedex 9 - Tél : 05 62 56 65 65 - Télécopie : 05 62 51 20 10
courriel : prefecture@hautes-pyrenees.gouv.fr - Site Internet : www.hautes-pyrenees.gouv.fr

Annexes

Arrêtés

- la cartographie des zones exposées ou réglementée,
- le niveau de sismicité réglementaire attaché à la commune.

Ces dossier et les documents de référence mentionnés ci-dessus sont librement consultables en mairie, préfecture et sous-préfecture.

Le dossier d'informations est accessible à partir du site internet de la préfecture à la rubrique « Information Acquéreurs Locataires » (IAL) :

<http://www.hautes-pyrenees.gouv.fr/>

Article 3 -

Ces éléments d'informations sont mis à jour au regard des situations mentionnées à l'article R.125-25 du code de l'environnement.

Article 4 -

Une copie du présent arrêté et les annexes sont adressés aux maires, pour être tenus à la disposition des acquéreurs et des locataires, et à la chambre départementale des notaires.

Le présent arrêté sera affiché en mairie et publié au recueil des actes administratifs de la préfecture.

Article 5 -

Mme la Directrice des services du cabinet, M. le Secrétaire Général de la préfecture, Mme la sous-préfète d'Argelès-Gazost, M. le sous-préfet de Bagnères-de-Bigorre, Mmes et MM les chefs de service régionaux ou départementaux et Mmes et MM les maires des communes concernées sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'application du présent arrêté.

Tarbes, le 17 MARS 2017

Béatrice LAGARDE



Annexes

Arrêtés

| Communes | PPR | Approuvé | Prescrit | Risque | | | | | | Sismicité | | | | |
|------------------|-----|----------|----------|--------|---|---|---|---|-----|-----------|---|---|---|---|
| | | | | I | C | M | A | F | RGA | 1 | 2 | 3 | 4 | |
| SERS | 1 | X | | | X | X | X | | | | | | | X |
| SIARROUY | 2 | X | X | X | | | | | | | | | X | |
| SINZOS | | | | | | | | | | | | | X | |
| SIRADAN | 1 | X | | X | | X | | | | | | | | X |
| SIREIX | 1 | X | | | X | X | X | | | | | | | X |
| SOMBRUN | 1 | X | | X | | | | | | | | | X | |
| SOREAC | 1 | X | | | | | | | X | | | | X | |
| SOST | | | | | | | | | | | | | | X |
| SOUBLECAUSE | 1 | X | | X | | | | | | | | | X | |
| SOUES | 1 | X | | X | | | | | | | | | | X |
| SOULOM | 1 | X | | X | X | X | X | | | | | | | X |
| SOUYEAUX | 1 | x | | | | | | | X | | | | X | |
| TAJAN | | | | | | | | | | | | | X | |
| TALAZAC | 1 | X | | X | | | | | | | | | X | |
| TARASTEIX | | | | | | | | | | | | | X | |
| TARBES | 1 | X | | X | | | | | | | | | | X |
| THEBE | | | | | | | | | | | | | | X |
| THERMES MAGNOAC | 1 | X | | | | | | | X | | X | | | |
| THUY | 1 | X | | | | | | | X | | | | X | |
| TIBIRAN JAUNAC | | | | | | | | | | | | | X | |
| TILHOUSE | | | | | | | | | | | | | | X |
| TOSTAT | | | | | | | | | | | | | X | |
| TOURNAY | 1 | X | | X | | | | | | | | | X | |
| TOURNOUS DARRE | 1 | X | | | | | | | X | | | | X | |
| TOURNOUS DEVANT | 1 | X | | | | | | | X | | | | X | |
| TRAMEZAIGUES | | | | | | | | | | | | | | X |
| TREBONS | | | | | | | | | | | | | | X |
| TRIE SUR BAISE | 1 | X | | | | | | | X | | | | X | |
| TROUBAT | | | | | | | | | | | | | | X |
| TROULEY LABARTHE | | | | | | | | | | | | | X | |
| TUZAGUET | | | | | | | | | | | | | X | |
| UGLAS | | | | | | | | | | | | | X | |
| UGNOUAS | | | | | | | | | | | | | X | |
| UZ | | | | | | | | | | | | | | X |
| UZER | | | | | | | | | | | | | | X |
| VIC EN BIGORRE | 1 | X | | X | | | | | | | | | X | |
| VIDOU | 1 | X | | | | | | | X | | | | X | |
| VIDOUZE | | | | | | | | | | | | | | |
| VIELLA | 2 | X | X | | X | X | X | | | | | | | X |

Annexes

Arrêtés

ARRETE n° 65-2019-03-06-001



PRÉFET DES HAUTES-PYRÉNÉES

Service de la coordination des politiques
publiques et de l'appui territorial
Pôle environnement et procédures publiques

**Arrêté préfectoral portant création
des secteurs d'information des sols (SIS)
dans le département des Hautes-Pyrénées**

Le Préfet des Hautes-Pyrénées

- Vu le code de l'environnement, notamment les articles L.556-2, L.125-6 et L.125-7, R.125-23 à R.125-27, R.125-41 à R.125-47 ;
- Vu le code de l'urbanisme, notamment les articles R.151-53 10°, R.410-15-1, R.442-8-1 et R.431-16 n ;
- Vu l'article 173 de la loi n° 2014-366 du 24 mars 2014 pour l'accès au logement et un urbanisme rénové, dite loi ALUR, qui prévoit l'élaboration de Secteurs d'Information sur les Sols (SIS) ;
- Vu le décret n° 2015-1353 du 26 octobre 2015 relatif aux articles L.125-6 et L.125-7 du code de l'environnement précisant les modalités de mise en œuvre des SIS ;
- Vu le rapport de l'inspection des installations classées du 8 février 2019 proposant la création de SIS sur les 6 communes du département des Hautes-Pyrénées ci-après désignées : BAGNERES DE BIGORRE, BEAUCENS, IBOS, LANNEMEZAN, PIERREFITTE-NESTALAS, TARBES ;
- Vu l'absence de réponse, dans le délai de 6 mois, valant avis favorable, des mairies des communes consultées par courrier en date du 7 août 2018 ;
- Vu l'information des propriétaires concernés par les projets de création des SIS par courriers en date du 17 août 2018 ;
- Vu l'absence d'observations du public consulté du 3 septembre 2018 au 3 novembre 2018 ;

CONSIDÉRANT qu'il convient de formaliser les informations détenues par l'État sur la pollution des sols afin de garantir, en cas de changement d'usage, la réalisation d'études de sols et de mesures de gestion de la pollution pour préserver la sécurité, la santé ou la salubrité publique et l'environnement ;

CONSIDÉRANT que chacune des 6 communes concernées du département des Hautes-Pyrénées a été consultée sur le ou les projet(s) de création de SIS situé(s) sur leurs territoires ;

CONSIDÉRANT que les propriétaires des terrains concernés par un projet de création d'un SIS ont été informés du projet et des modalités de consultation du public ;

CONSIDÉRANT que la consultation du public a été réalisée du 3 septembre 2018 au 3 novembre 2018 ;

CONSIDÉRANT qu'aucune remarque des communes, des propriétaires et du public concernés ne remettent en cause les projets de création de Secteurs d'Information sur les Sols ;

Pour les horaires d'accueil des services de la préfecture consultez le site internet <http://www.hautes-pyrenees.gouv.fr>

Préfecture - Place Charles de Gaulle - CS 1350 - 65013 TARBES Cedex 9 - Tél : 05 62 56 65 65 - Télécopie : 05 62 51 20 10

courriel : prefecture@hautes-pyrenees.gouv.fr - Site Internet : www.hautes-pyrenees.gouv.fr

Annexes

Arrêtés

2/3

SUR Proposition du Secrétaire Général de la Préfecture des Hautes-Pyrénées,

ARRÊTE

ARTICLE 1 DÉSIGNATION DES SIS

Conformément à l'article R.125-45 du Code de l'Environnement, les Secteurs d'Information sur les Sols suivants sont créés, par ordre alphabétique des communes concernées :

| | | |
|----------------------|-------------------|--------------------------------------|
| BAGNERES DE BIGORRE | SIS n° 65SIS04168 | INSTALLATION TECHNIQUE d'EDF-GDF |
| BAGNERES DE BIGORRE | SIS n° 65SIS04172 | SOULE « Site Egalité » |
| BAGNERES DE BIGORRE | SIS n° 65SIS04164 | SOULE « Site Principal » |
| IBOS | SIS n° 65SIS04471 | BOSTIK |
| LANNEMEZAN | SIS n° 65SIS04928 | ALCAN (ex Aluminium Pechiney) |
| PIERREFITTE-NESTALAS | SIS n° 65SIS06367 | ARKEMA FRANCE |
| PIERREFITTE-NESTALAS | SIS n° 65SIS04939 | YARA |
| TARBES | SIS n° 65SIS04173 | Ecole primaire privée Sainte-Thérèse |
| TARBES | SIS n° 65SIS04170 | CENTRE EDF GDF SERVICES |
| TARBES | SIS n° 65SIS04165 | GIAT INDUSTRIES |

ARTICLE 2 URBANISME

Les Secteurs d'Information sur les Sols mentionnés à l'article 1 sont publiés sur le site Internet <http://www.georisques.gouv.fr>.

Conformément aux articles L.125-6 du code de l'environnement et R.151-53 10° du code de l'urbanisme, les Secteurs d'Information sur les Sols définis par le présent arrêté sont annexés au Plan Local d'Urbanisme ou au document d'urbanisme en vigueur des communes concernées.

Conformément à l'article L.556-2 du Code de l'environnement, les projets de construction ou de lotissement prévus dans un secteur d'information sur les sols tel que prévu à l'article L.125-6 du même code, font l'objet d'une étude des sols afin d'établir les mesures de gestion de la pollution à mettre en œuvre pour assurer la compatibilité entre l'usage futur et l'état des sols.

Conformément aux articles R.431-16 n et R.442-8-1 du code de l'urbanisme, pour les projets soumis à permis de construire ou d'aménager, le maître d'ouvrage fournit dans le dossier de demande de permis une attestation garantissant la réalisation d'une étude des sols et de sa prise en compte dans la conception du projet de construction ou de lotissement.

ARTICLE 3 OBLIGATION D'INFORMATION DES ACQUÉREURS ET LOCATAIRES

Conformément à l'article L.125-7 du Code de l'environnement, sans préjudice de l'article L.514-20 et de l'article L.125-5, lorsqu'un terrain situé en secteur d'information sur les sols mentionné à l'article L.125-6 fait l'objet d'un contrat de vente ou de location, le vendeur ou le bailleur du terrain est tenu d'en informer par écrit l'acquéreur ou le locataire. Il communique les informations rendues publiques par l'État, en application de l'article L.125-6. L'acte de vente ou de location atteste de l'accomplissement de cette formalité.

À défaut et si une pollution constatée rend le terrain impropre à la destination précisée dans le contrat, dans un délai de deux ans à compter de la découverte de la pollution, l'acquéreur ou le locataire a le choix de demander la résolution du contrat ou, selon le cas, de se faire restituer une partie du prix de vente ou d'obtenir une réduction du loyer. L'acquéreur peut aussi demander la réhabilitation du terrain aux frais du vendeur lorsque le coût de cette réhabilitation ne paraît pas disproportionné par rapport au prix de vente.

Annexes

Arrêtés

3/3

ARTICLE 4 NOTIFICATIONS ET PUBLICITÉ

Conformément à l'article R.125-46 du code de l'environnement, le présent arrêté est notifié aux maires des communes et aux présidents des EPCI compétents en matière de plan local d'urbanisme, de documents d'urbanisme en tenant lieu ou de carte communale dont le territoire comprend un ou plusieurs Secteurs d'Informations des Sols mentionnés à l'Article 1.

Il est affiché pendant un mois au siège des mairies et des EPCI compétents concernés.

Le présent arrêté est publié au recueil des actes administratifs du département des Hautes-Pyrénées.

ARTICLE 5 DÉLAIS ET VOIES DE RECOURS

Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou de l'affichage du présent arrêté.

ARTICLE 6 EXÉCUTION

Le Secrétaire Général de la Préfecture des Hautes-Pyrénées,
Les Maires des communes désignées à l'Article 1,
Les Présidents d'EPCI dont certaines communes désignées à l'Article 1 dépendent,
Le Directeur Régional de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement de la région Occitanie,
et tout agent de la force publique,
sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

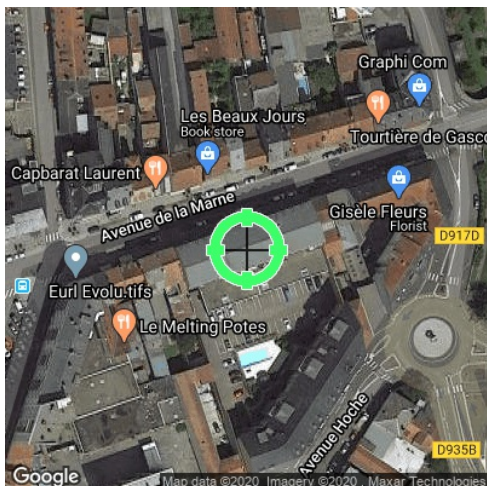
Tarbes, le - 6 MARS 2019

Pour le Préfet et par délégation
Le Secrétaire Général,



Samuel BOUJU

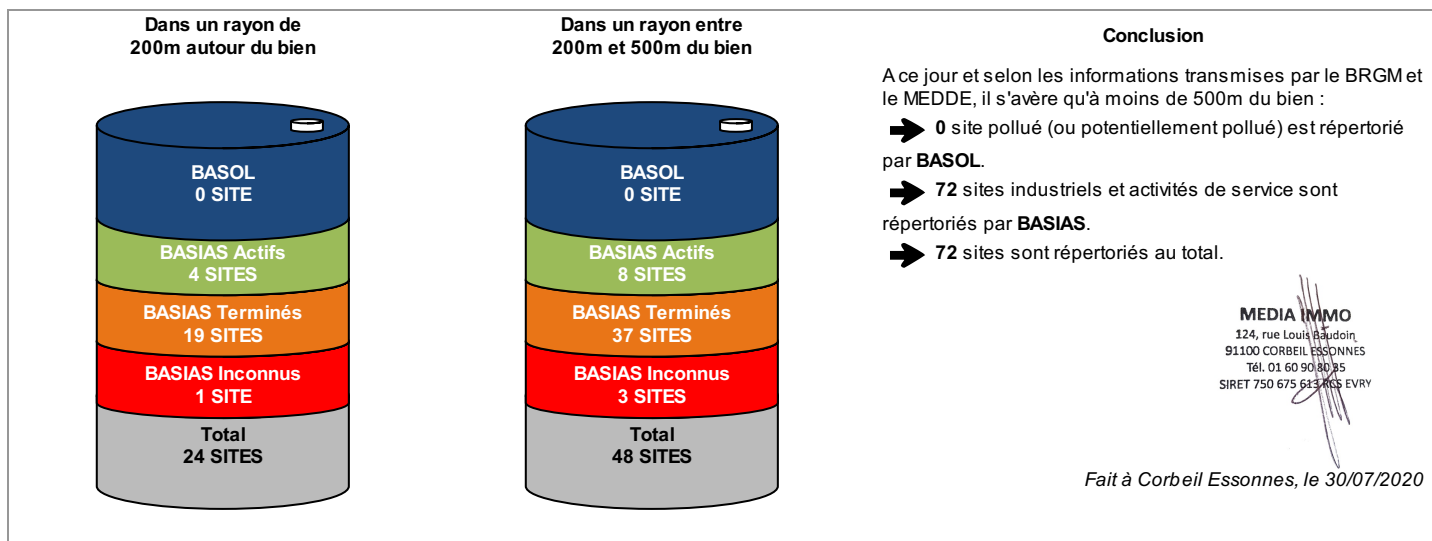
Etat des Risques de Pollution des Sols (ERPS)*



| | |
|-------------------------------|-------------------------|
| Réalisé en ligne** par | Media Immo |
| Pour le compte de | SAS SOLUTION DIAGNOSTIC |
| Numéro de dossier | 20/TPC/3640 |
| Date de réalisation | 30/07/2020 |

| | |
|-----------------------------|--|
| Localisation du bien | 13 AVENUE DE LA MARNE LOCAL COMMERCIAL 65000 TARBES |
| Section cadastrale | BC 65 |
| Altitude | 313.67m |
| Données GPS | Latitude 43.23179 - Longitude 0.086547 |

| | |
|-----------------------------------|-----------|
| Désignation du vendeur | KOSTALDEA |
| Désignation de l'acquéreur | |



* Ce présent document n'a pour but que de communiquer, A TITRE INFORMATIF, à l'acquéreur ou au locataire, les informations rendues publiques par l'Etat concernant les risques de pollution des sols.

** Media Immo réalise, sous sa seule responsabilité, l'ERPS du client. Ceci sous couvert que les informations de localisation du bien transmises par le client soient exactes et que les informations obtenues sur les bases de données BASOL et BASIAS et des futurs SIS soient à jour.

Document réalisé à partir des bases de données **BASIAS** et **BASOL**
(gérées par le **BRGM** - Bureau de Recherches Géologiques et Minières et le **MEDDE** - Ministère de l'Ecologie, du Développement Durable et de l'Energie)

SOMMAIRE

Synthèse de votre Etat des Risques de Pollution des Sols
Qu'est-ce que l'Etat des Risques de Pollution des Sols (ERPS) ?
Cartographie des sites situés à moins de 200m du bien et à moins de 500m du bien
Inventaire des sites situés à moins de 200m du bien, 500m du bien et non localisés

Qu'est-ce que l'ERPS ?

Ce document n'a pour but que de communiquer, A TITRE INFORMATIF, à l'acquéreur ou au locataire, les informations rendues publiques par l'Etat concernant les risques de pollution des sols.

Doit-on prévoir de prochains changements ?

Qui : En application du **Décret n°2015-1353 du 26 octobre 2015** prévus par l'article L. 125-6 du code de l'environnement, l'actuel ERPS sera progressivement interprété par l'élaboration de Secteurs d'Information sur les Sols, plus communément appelés les **SIS** et seront intégrés à l'**ERNMT**.

Dans quels délais ?

Le décret nous informe que les pouvoirs publics territoriaux de chaque département doivent élaborer et valider les SIS **entre le 1er janvier 2016 et le 1er janvier 2019**.

Que propose Media Immo durant ces 3 ans ?

Jusqu'à la mise en application progressive des arrêtés préfectoraux relatifs aux SIS, **Media Immo** vous transmet, à **titre informatif**, les informations actuellement disponibles et rendues publiques par l'Etat à travers les bases de données **BASOL** et **BASIAS**.

Que signifient BASOL et BASIAS ?

➔ **BASOL** : **BA**se de données des sites et **SOL**s pollués (ou potentiellement pollués) par les activités industrielles appelant une action des pouvoirs publics, à titre préventif ou curatif.

➔ **BASIAS** : Base de données d'**Anciens Sites Industriels** et **Activités de Service**, réalisée essentiellement à partir des archives et gérée par le **BRGM** (Bureau de **R**echerches **G**éologiques et **M**inières). **Il faut souligner qu'une inscription dans BASIAS ne préjuge pas d'une éventuelle pollution à son endroit.**

Comment sont établis les périmètres et attributs des futurs SIS ?

Le préfet élabore la liste des projets de SIS et la porte à connaissance des maires de chaque commune. L'avis des maires est recueilli, puis les informations de pollution des sols sont mises à jour grâce à la contribution des organismes participants. Ces secteurs seront représentés dans un ou plusieurs documents graphiques, à **l'échelle cadastrale**.

Qu'est-ce qu'un site pollué ?

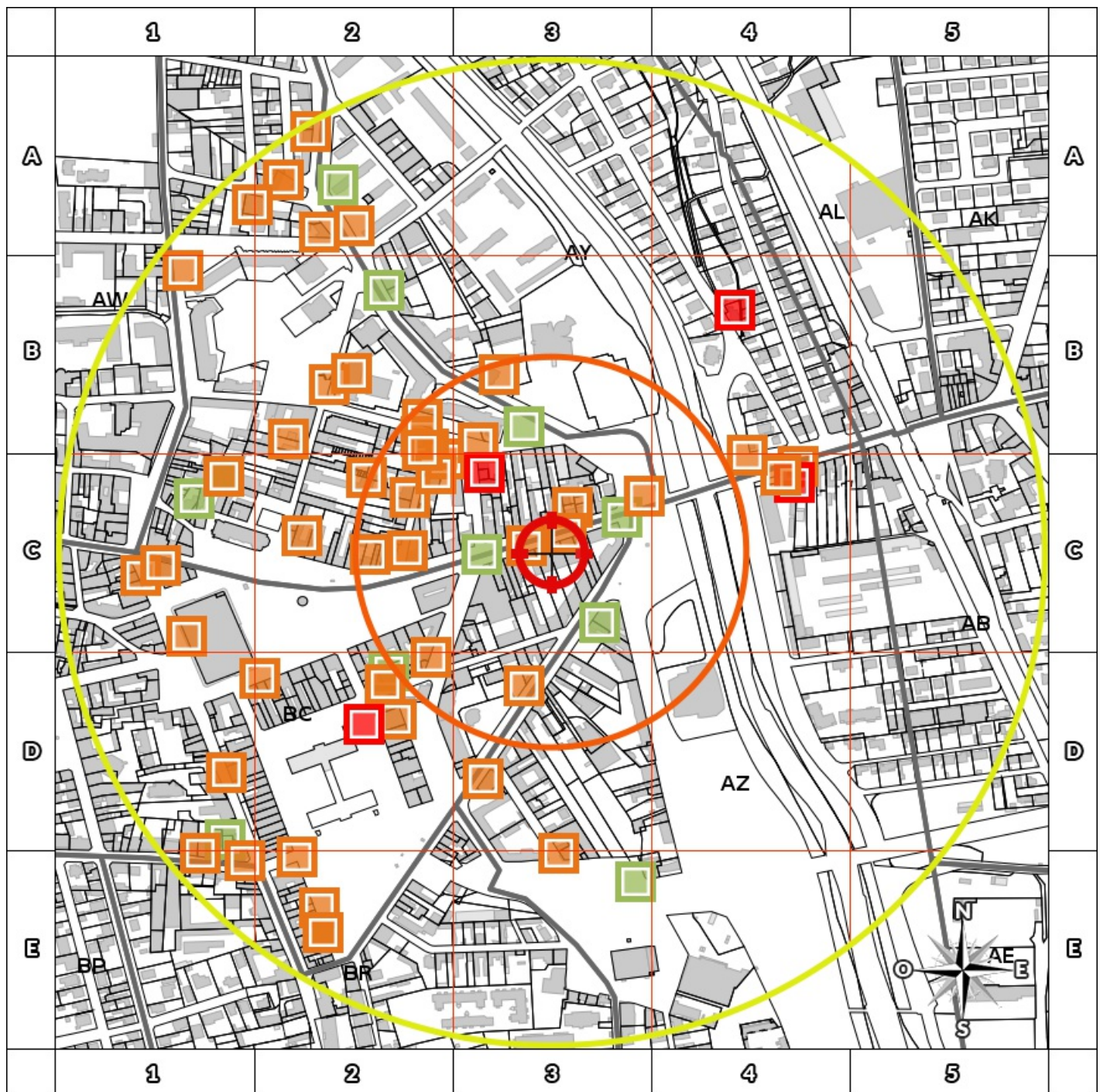
Un site pollué est un site qui, du fait d'anciens dépôts de déchets ou d'infiltration de substances polluantes, présente une pollution susceptible de provoquer une nuisance ou un risque pérenne pour les personnes ou l'environnement. Ces situations sont souvent dues à d'anciennes pratiques sommaires d'élimination des déchets, mais aussi à des fuites ou à des épandages de produits chimiques, accidentels ou pas. Il existe également autour de certains sites des contaminations dues à des retombées de rejets atmosphériques accumulés au cours des années voire des décennies.

Quels sont les risques si le vendeur ou le bailleur n'informe pas l'acquéreur ou le locataire ?

*« À défaut et si une pollution constatée rend le terrain impropre à la destination précisée dans le contrat, dans un délai de deux ans à compter de la découverte de la pollution, l'acquéreur ou le locataire a le choix de demander la **résolution du contrat** ou, selon le cas, de **se faire restituer une partie du prix de vente ou d'obtenir une réduction du loyer**. L'acquéreur peut aussi demander la **réhabilitation du terrain aux frais du vendeur** lorsque le coût de cette réhabilitation ne paraît pas disproportionné par rapport au prix de vente ». (Extrait du Décret)*

Cartographie des sites

situés à moins de 200m du bien et à moins de 500m du bien



- BASOL : BAse de données des sites et SOLs pollués (ou potentiellement pollués)
- BASIAS en activité : Base de données d'Anciens Sites Industriels et Activités de Service
- BASIAS dont l'activité est terminée : Base de données d'Anciens Sites Industriels et Activités de Service
- BASIAS dont l'activité est inconnue : Base de données d'Anciens Sites Industriels et Activités de Service
- Emplacement du bien
- Zone de 200m autour du bien
- Zone de 500m autour du bien

Retrouvez sur cette cartographie un inventaire des sites pollués (ou potentiellement polluée) situés à moins de 500m du bien représentés par les pictos et . Chacun de ces pictos est détaillé sur la page suivante grâce à sa lettre et son numéro (A2, B4, ...) qui vous aideront à vous repérer sur la carte.

Inventaire des sites

situés à moins de 200m du bien et à moins de 500m du bien

| Repère | Nom | Activité des sites situés à moins de 200m | Adresse | Distance (Environ) |
|--------|--|---|--|--------------------|
| C3 | MANUGUET (SARL) / TRANSFORMATEUR | Transformateur (PCB, pyralène, ...) | MARNE (15 AV DE LA) TARBES | 25 m |
| C3 | BARILLON Jacques (ENTREPRISE) / MECANICIEN | Garages, ateliers, mécanique et soudure | MARNE (AV DE LA) N°7 TARBES | 26 m |
| C3 | COULY (ENTREPRISE) 1939, COULY ET CIE STE (1930) / GARAGE GRANDS GARAGES BIGOURDANS (AD65; 405Wart13 :1956) | Garages, ateliers, mécanique et soudure | MARNE (AV) N°28 TARBES | 50 m |
| C3 | PRESSING DE LA MARNE, NETTO / PRESSING | Blanchisserie-teinturerie (gros, ou détail lorsque les pressings de quartier sont retenus par le Comité de pilotage de l'IHR) ; blanchissement et traitement des pailles, fibres textiles, chiffons | MARNE (AV DE LA) N°3 TARBES | 69 m |
| C3 | VAUTTIER / VENTE,REPARATION, MOTOS,VELO,PIECES DETACHEES,EMAILLAGE,CHROMAGE CYCLES TUYARET VAUTTIER | Commerce et réparation de motocycles et de bicyclettes | MARNE (AV)N°25 TARBES | 79 m |
| C3 | BEL ET BLANC (2003), ALTHABEGOÏTY Simon, ABADIE / PRESSING ET TEINTURERIE MAISON ALTHABEGOÏTY | Ennoblement textile (teinture, impression,...),Blanchisserie-teinturerie (gros, ou détail lorsque les pressings de quartier sont retenus par le Comité de pilotage de l'IHR) ; blanchissement et traitement des pailles, fibres textiles, chiffons | HOICHE (AV) N°26 TARBES | 86 m |
| C3 | BERNARD JOSEPH/TANNERIE | Apprêt et tannage des cuirs ; préparation et teinture des fourrures et cuirs (tannerie, mégisserie, corroierie, peaux vertes ou bleues) | TARBES | 105 m |
| C3 | COUBY (1), GARAGE BIGOURDAN (2) / DLI | Commerce de gros, de détail, de desserte de carburants en magasin spécialisé (station service de toute capacité de stockage) | TARBES | 109 m |
| B3 | SIERRA F. / GARAGE GARAGE DU MARTINET | Garages, ateliers, mécanique et soudure | MICHELET (RUE) N°20 TARBES | 129 m |
| B3 | SABATHIE Gabriel / TANNERIE | Apprêt et tannage des cuirs ; préparation et teinture des fourrures et cuirs (tannerie, mégisserie, corroierie, peaux vertes ou bleues) | GRAVIERS (RUE DES) TARBES | 132 m |
| D3 | GOMEZ / GARAGE GARAGE GOMEZ | Garages, ateliers, mécanique et soudure | HOICHE (AV) TARBES | 138 m |
| C2 | LAYRISSE (ENTREPRISE) / CORROIERIE TANNERIE | Apprêt et tannage des cuirs ; préparation et teinture des fourrures et cuirs (tannerie, mégisserie, corroierie, peaux vertes ou bleues) | MARTINET (RUE DU) N°5 TARBES | 140 m |
| C2 | FORCADE ET FILS(2, 1948) / DROGUERIE EN GROS, SACAREU Noël (1, 1878) / TANNERIE | Stockage de produits chimiques (minéraux, organiques, notamment ceux qui ne sont pas associés à leur fabrication, ...),Apprêt et tannage des cuirs ; préparation et teinture des fourrures et cuirs (tannerie, mégisserie, corroierie, peaux vertes ou bleues) | MARTINET (RUE DU) N°1 ET Y COMPRIS LE N°3 EN 1948 TARBES | 141 m |
| C2 | CORBINEAU Guy / SAVONNIER | Fabrication de savons, de produits d'entretien et de parfums | MARTINET (RUE) N°11 TARBES | 145 m |
| C2 | LACARDE Paul / CARROSSERIE | Carrosserie, atelier d'application de peinture sur métaux, PVC, résines, plastiques (toutes pièces de carénage, internes ou externes, pour véhicules...) | MARTINET PROLONGEE (RUE) N°13 TARBES | 145 m |
| C2 | LACOUR (1913) , TOUNOU Jean (1879) / TANNERIE-CORROIERE | Apprêt et tannage des cuirs ; préparation et teinture des fourrures et cuirs (tannerie, mégisserie, corroierie, peaux vertes ou bleues) | MARTINET (RUE DU) N°24 TARBES | 152 m |
| D2 | LARROQUE ET DASTUGUE (ENTREPRISE) / TANNERIE FQUE VERNIS | Apprêt et tannage des cuirs ; préparation et teinture des fourrures et cuirs (tannerie, mégisserie, corroierie, peaux vertes ou bleues),Fabrication et/ou stockage (sans application) de peintures, vernis, encres et mastics ou solvants | MARTINET (PLACE DU) OU QUAI DE LA SCIERIE 1879) OU QUAI ESTEVENET N°19,21(1913) TARBES | 161 m |
| B2 | SABATE Louis (1932) , SABATE Gabriel (1910) , SABATE Léon (1884) / TANNERIE CORROIERIE, VERNISSERIE SABATE Gabriel ET FILS | Apprêt et tannage des cuirs ; préparation et teinture des fourrures et cuirs (tannerie, mégisserie, corroierie, peaux vertes ou bleues) | GRAVIERS (RUE DU) N°1 ET 3 TARBES | 161 m |
| B2 | BONNEVIE Raymond (ENTREPRISE) / TANNERIE, CORROIERIE, FQUE VERNIS | Fabrication et/ou stockage (sans application) de peintures, vernis, encres et mastics ou solvants,Apprêt et tannage des cuirs ; préparation et teinture des fourrures et cuirs (tannerie, mégisserie, corroierie, peaux vertes ou bleues) | MARTINET (RUE DU) TARBES | 165 m |
| B2 | LASSERE Jean (ENTREPRISE) / TANNERIE | Apprêt et tannage des cuirs ; préparation et teinture des fourrures et cuirs (tannerie, mégisserie, corroierie, peaux vertes ou bleues) | MARTINET (RUE) N°16 TARBES | 175 m |
| C2 | LAPORTE Jean (ENTREPRISE) / TEINTURERIE | Blanchisserie-teinturerie (gros, ou détail lorsque les pressings de quartier sont retenus par le Comité de pilotage de l'IHR) ; blanchissement et traitement des pailles, fibres textiles, chiffons | MARCA DIEU (PLACE) N°61 TARBES | 182 m |
| B2 | FERRE Hyppolyte (1896), FERRE Bernard (1880) / DEPOT DE CUIRS VERTS ET PEAUX FRAICHES | Apprêt et tannage des cuirs ; préparation et teinture des fourrures et cuirs (tannerie, mégisserie, corroierie, peaux vertes ou bleues),Apprêt et tannage des cuirs ; préparation et teinture des fourrures et cuirs (tannerie, mégisserie, corroierie, peaux vertes ou bleues) | MARTINET (RUE DU) N° 28 TARBES | 186 m |

| Repère | Nom | Activité des sites situés à moins de 200m | Adresse | Distance (Environ) |
|-----------|---|---|-----------------------------------|--------------------|
| B3 | USINES DE L'ADOUR (1916) / FQUE DE CARTON : DULAC (1913) / TANNERIE-CORROIERIE USINES DE L'ADOUR (1916) | Apprêt et tannage des cuirs ; préparation et teinture des fourrures et cuirs (tannerie, mégisserie, corroierie, peaux vertes ou bleues), Fabrication de pâte à papier, de papier et de carton | MARTINET (RUE DU) N° 11 TARBES | 186 m |
| C2 | ETIENNE Ferdinand (ENTREPRISE) / FONDERIE DE BONZE, Cu, Ni, Al | Fonderie | CARMES (RUE DES) N°3 TARBES | 200 m |

| Repère | Nom | Activité des sites situés de 200m à 500m | Adresse | Distance (Environ) |
|-----------|---|--|---|--------------------|
| D2 | VALEO / GARAGE | Carrosserie, atelier d'application de peinture sur métaux, PVC, résines, plastiques (toutes pièces de carénage, internes ou externes, pour véhicules...) | ARAGO (RUE) N°5 TARBES | 202 m |
| D2 | EPARGNE STE / DLI | Dépôt de liquides inflammables (D.L.I.) | ARAGO (RUE) TARBES | 214 m |
| D2 | STATION SERVICE SUPER MARCHÉ EPARGNE 03 | Commerce de gros, de détail, de desserte de carburants en magasin spécialisé (station service de toute capacité de stockage) | ARAGO (RUE) TARBES | 214 m |
| C4 | CREUSOT-LOIRE DIVISION MATERIEL DE FORAGE SMF / MECANIQUE USINE CREUSOT-LOIRE (GROUPE MARINE SCHNEIDER) | Mécanique industrielle | USINE CREUSOT-LOIRE BP 19 TARBES | 220 m |
| D2 | ARMANET M.J (1932) , LAUREDE Marcel / ATELIER DE DISSOLUTION D'EXTRAITS TANNIQUES | Apprêt et tannage des cuirs ; préparation et teinture des fourrures et cuirs (tannerie, mégisserie, corroierie, peaux vertes ou bleues) | SCIERIE (QUAI DE LA) , ESTEVENET (QUAI) TARBES | 230 m |
| D3 | MOUYSSET Raymond, MOUYSSET Jean / STATION SERVICE TOTAL | Commerce de gros, de détail, de desserte de carburants en magasin spécialisé (station service de toute capacité de stockage) | HOICHE (AV) N°4 TARBES | 239 m |
| C4 | DUBARRY Henri / MECANICIEN | Garages, ateliers, mécanique et soudure | MARNE (AV) N°29 TARBES | 244 m |
| C2 | PORTILLO Philippe / GARAGE GARAGE MARCADIEU | Garages, ateliers, mécanique et soudure | MARCADIEU (RUE) N°7 TARBES | 251 m |
| C4 | ABADIE Gabriel (ENTREPRISE) / TEINTURERIE | Blanchisserie-teinturerie (gros, ou détail lorsque les pressings de quartier sont retenus par le Comité de pilotage de l'IHR) ; blanchissement et traitement des pailles, fibres textiles, chiffons | CHAUSSÉE DU PONT (RUE) N°26 TARBES | 254 m |
| D2 | FENE / dépôt de ferrailles | Démantèlement d'épaves, récupération de matières métalliques recyclables (ferrailleur, casse auto...) | TARBES | 256 m |
| C4 | RUIZ ET BORDEBAT / DECAPAGE DE METAUX ET BOIS | Imprégnation du bois ou application de peintures et vernis... Traitement et revêtement des métaux (traitement de surface, sablage et métallisation, traitement électrolytique, application de vernis et peintures) | MARNE (RUE) N°27 TARBES | 262 m |
| B2 | SABATE LAYRISSE Eugene / TANNERIE | Fabrication et/ou stockage (sans application) de peintures, vernis, encres et mastics ou solvants, Apprêt et tannage des cuirs ; préparation et teinture des fourrures et cuirs (tannerie, mégisserie, corroierie, peaux vertes ou bleues), Ennoblement textile (teinture, impression,...) | CARMES (RUE DES) N°9 TARBES | 270 m |
| B2 | CAZAMAJOR (ENTREPRISE) / TANNEUR | Apprêt et tannage des cuirs ; préparation et teinture des fourrures et cuirs (tannerie, mégisserie, corroierie, peaux vertes ou bleues) | ENCLOS DES CARMES (RUE) TARBES | 280 m |
| B2 | BETBEZE Veuve (ENTREPRISE) / TANNERIE | Apprêt et tannage des cuirs ; préparation et teinture des fourrures et cuirs (tannerie, mégisserie, corroierie, peaux vertes ou bleues) | CARMES (RUE DES) N°10 TARBES | 288 m |
| E3 | DASTUGUE FRERES (ENTREPRISE) / FQUE VERNIS | Fabrication et/ou stockage (sans application) de peintures, vernis, encres et mastics ou solvants | INDUSTRIE (PLACE DE L') TARBES | 303 m |
| B4 | COGLIATI (ENTREPRISE) / GARAGE | Garages, ateliers, mécanique et soudure | SEVAC LOTISSEMENT TARBES | 306 m |
| B2 | TOTAL (2003) , DASSY Didier (1995), FRANCAISE DE RAFFINAGE CIE (ELF, 1969), TOTAL (1965) / STATION SERVICE RELAIS DU MARTINET | Commerce de gros, de détail, de desserte de carburants en magasin spécialisé (station service de toute capacité de stockage) | MARTINET (BD) N°30, LOT N°3 TARBES | 313 m |
| D2 | DESPAUX PIERRE/CARBURANTS | Dépôt de liquides inflammables (D.L.I.) | FOIRAIL (RUE DU) N°1 BIS TARBES | 320 m |
| C1 | DESPLANTEZ Gaston / GARAGE GARAGE MODERNE | Garages, ateliers, mécanique et soudure | THIERS (RUE DU) N°19 TARBES | 337 m |
| C1 | DITHURBIDE VERZELETI A. / CYCLES, MOTOS | Commerce et réparation de motocycles et de bicyclettes | THIERS (RUE DU) N°47 TARBES | 337 m |
| C1 | OMNIA PNEUS | Dépôt de liquides inflammables (D.L.I.) | THIERS (RUE DU) N°44 TARBES | 337 m |
| C1 | PELLET Antoine / STATION SERVICE | Commerce de gros, de détail, de desserte de carburants en magasin spécialisé (station service de toute capacité de stockage) | THIERS (RUE DU) N°36 TARBES | 337 m |

| Repère | Nom | Activité des sites situés de 200m à 500m | Adresse | Distance (Environ) |
|--------|--|---|---|--------------------|
| E3 | BABOT MARC / ETABLISSEMENT DE RECUPERATION DE METAUX FERREUX ET NON FERREUX ET DE VEHICULES AUTOMOBILES, DARRE / DEPOT DE FERRAILLE | Démantèlement d'épaves, récupération de matières métalliques recyclables (ferrailleur, casse auto...) | GERMAIN CLAVERIE (PL) TARBES | 343 m |
| C1 | LAMERLY / LAVERIE DE LINGE | Blanchisserie-teinturerie (gros, ou détail lorsque les pressings de quartier sont retenus par le Comité de pilotage de l'IHR) ; blanchissement et traitement des pailles, fibres textiles, chiffons | TARBES | 362 m |
| C1 | PENAUD-COLLELA Mme / LAVIERE NETTOYAGE A SEC AVEC EMPLOI DE LUIDIDES HALOGENES WASHMATIC LIBRE SERVICE | Blanchisserie-teinturerie (gros, ou détail lorsque les pressings de quartier sont retenus par le Comité de pilotage de l'IHR) ; blanchissement et traitement des pailles, fibres textiles, chiffons, Stockage de produits chimiques (minéraux, organiques, notamment ceux qui ne sont pas associés à leur fabrication, ...) | LAMARTINE (RUE) N°34 ET MOUSSIS (RUE) N°19 TARBES | 376 m |
| A2 | SABATE ET CASTETS / TANNERIE ET FQUE DE VERNIS | Apprêt et tannage des cuirs ; préparation et teinture des fourrures et cuirs (tannerie, mégisserie, corroierie, peaux vertes ou bleues), Fabrication et/ou stockage (sans application) de peintures, vernis, encres et mastics ou solvants | MARTINET (PLACE DU) TARBES | 383 m |
| C1 | PROXID/RUCHE MERIDIONALE (STE) / TRANSFORMATEUR | Transformateur (PCB, pyralène, ...) | FRANÇOIS MOUSIS (RUE) N°2 TARBES | 393 m |
| D1 | CONTAL Joseph (ENTREPRISE) / FONDERIE ; ? / USINE DE DRAPS | Fonderie | FOULON (RUE DU) TARBES | 394 m |
| D1 | DULORD (ENTREPRISE) / FQUE ALLUMETTES CHIMIQUES | Fabrication de produits explosifs et inflammables (allumettes, feux d'artifice, poudre,...) | LE FOULON (SUD-EST DU QUARTIER DIT) TARBES | 394 m |
| A2 | PRUNET Jean (ENTREPRISE) / DLI | Dépôt de liquides inflammables (D.L.I.) | TENOT EUGENE (RUE) N°50 TARBES | 398 m |
| E2 | MAZELLA CLAUDE / DLI | Dépôt de liquides inflammables (D.L.I.) | TARBES | 400 m |
| C1 | DAZET Guy / ATELIER REPARATION + STATION SERVICE GARAGE MARCADIEU | Commerce de gros, de détail, de desserte de carburants en magasin spécialisé (station service de toute capacité de stockage), Garages, ateliers, mécanique et soudure | MOUSIS François (RUE) N°7 TARBES | 412 m |
| A2 | LARCADE / CARROSSERIE | Carrosserie, atelier d'application de peinture sur métaux, PVC, résines, plastiques (toutes pièces de carénage, internes ou externes, pour véhicules...) | FOUCAULT CHEMIN (RUE DU) N°2 BIS TARBES | 427 m |
| E2 | SICA PAU, COOPERATION AGRICOLE DES HP / DEPOT PRODUITS AGROPHARMACEUTIQUES, DEPOT DE CHLORATE DE SOUDE MAGASIN SICA LISA | Stockage de produits chimiques (minéraux, organiques, notamment ceux qui ne sont pas associés à leur fabrication, ...), Dépôt de liquides inflammables (D.L.I.) | FOIRAIL (PLACE DU) N°22 TARBES | 428 m |
| E1 | LOZES ET PALASSIER (1), CHANFRAU (2) / CHIFFONS ET CUIRS VERTS | Apprêt et tannage des cuirs ; préparation et teinture des fourrures et cuirs (tannerie, mégisserie, corroierie, peaux vertes ou bleues), Démantèlement d'épaves, récupération de matières métalliques recyclables (ferrailleur, casse auto...) | TARBES | 437 m |
| D1 | MULTI SERVICES AUTO (2003), DANOS Jean Paul (1990), FAU Rnené (1964), ARAGNOUET R. (1956), PORTILLO (1939), DUPOITS / GARAGE (DEPANNA GE REMORQUAGE) GARAGE AUTO ASSISTANCE 65 (EN 1990) AUTOMOBILES ROSENGART (EN 1956) | Carrosserie, atelier d'application de peinture sur métaux, PVC, résines, plastiques (toutes pièces de carénage, internes ou externes, pour véhicules...), Commerce de gros, de détail, de desserte de carburants en magasin spécialisé (station service de toute capacité de stockage), Garages, ateliers, mécanique et soudure | IV SEPTEMBRE (RUE DU) N°49 ET 51 TARBES | 437 m |
| E2 | ABADIE Jacques (ENTREPRISE) / FABRIQUE DE CARTON, TANNERIE | Fabrication de pâte à papier, de papier et de carton, Apprêt et tannage des cuirs ; préparation et teinture des fourrures et cuirs (tannerie, mégisserie, corroierie, peaux vertes ou bleues) | PETIT FOIRAIL (PLACE DU) TARBES | 447 m |
| E2 | BARBE Jean-Pierre (ENTRPRISE) / TANNERIE | Apprêt et tannage des cuirs ; préparation et teinture des fourrures et cuirs (tannerie, mégisserie, corroierie, peaux vertes ou bleues) | FOIRAIL (PLACE DU) TARBES | 447 m |
| E2 | BOULI ET CHÂTEAU / STATION SERVICE | Commerce de gros, de détail, de desserte de carburants en magasin spécialisé (station service de toute capacité de stockage) | FOIRAIL (PLACE DU) TARBES | 447 m |
| E2 | FERRANDIER (ENTREPRISE) / CARROSSIER | Garages, ateliers, mécanique et soudure | FOIRAIL (PLACE DU) TARBES | 447 m |
| E2 | PENE / dépôt de ferrailles | Démantèlement d'épaves, récupération de matières métalliques recyclables (ferrailleur, casse auto...) | FOIRAIL (place du) TARBES | 447 m |
| E2 | THEBE aîné et neveu / FONDERIE Fe ET Cu | Fonderie, Fonderie de fonte | FOIRAIL (PLACE) TARBES | 447 m |
| A1 | FOURCADE / fonderie spéciale de cloches | Fonderie | Tenot (38, rue Eugène) TARBES | 461 m |
| A2 | ARROUY (INDUSTRIEL) / TANNERIE | Apprêt et tannage des cuirs ; préparation et teinture des fourrures et cuirs (tannerie, mégisserie, corroierie, peaux vertes ou bleues) | MARTINET (QUARTIER) TARBES | 462 m |
| A2 | SAINTE MARIE / TANNERIE | Apprêt et tannage des cuirs ; préparation et teinture des fourrures et cuirs (tannerie, mégisserie, corroierie, peaux vertes ou bleues) | MARTINET (QUARTIER) TARBES | 462 m |

| Repère | Nom | Activité des sites situés de 200m à 500m | Adresse | Distance (Environ) |
|--------|---|--|---|--------------------|
| E1 | PORTILLO Emile / GARGE MODERNE ET REPARATIONS | Garages, ateliers, mécanique et soudure | IV SEPTEMBRE (RUE DU) N° 51-53 TARBES | 465 m |
| B1 | DENCAUSSE / FONDERIE DE CLOCHES | Fonderie | CIMETIERE ST JEAN (RUE DU) N° 7 TARBES | 467 m |
| A2 | FRANCES Guillaume / DLI | Dépôt de liquides inflammables (D.L.I.) | BRANLY (RUE) TARBES | 488 m |

| Nom | Activité des sites non localisés | Adresse |
|---|---|---|
| EDF GDF / USINE A GAZ CENTRE EDF GDF SERVICES | Production et distribution de combustibles gazeux (usine à gaz) | LOUBET (AV) TARBES |
| FORGES ET ATELIERS DE L'ADOUR (STE) / REPARATION DE MACHINES ET WAGONS GACHE Ancienne usine | Fabrication de machines agricoles et forestières (tracteurs...) et réparation | TARBES |
| ABADIE Gabriel (ENTREPRISE) / TEINTURERIE | Blanchisserie-teinturerie (gros, ou détail lorsque les pressings de quartier sont retenus par le Comité de pilotage de l'IHR) ; blanchissement et traitement des pailles, fibres textiles, chiffons | ORIENT (RUE DE L') TARBES |
| MONTEAN Pierre (ENTREPRISE) / TEINTURERIE | Blanchisserie-teinturerie (gros, ou détail lorsque les pressings de quartier sont retenus par le Comité de pilotage de l'IHR) ; blanchissement et traitement des pailles, fibres textiles, chiffons | ORIENT (RUE DE) N°6 TARBES |
| EMBRUN François (ENTREPRISE) / FQUE ALLUMETTES CHIMIQUES | Fabrication de produits explosifs et inflammables (allumettes, feux d'artifice, poudre,...) | ADOUR (QUARTIER DE L') TARBES |
| ROCH Martin (ENTREPRISE) / FQUE ALLUMETTES CHIMIQUES | Fabrication de produits explosifs et inflammables (allumettes, feux d'artifice, poudre,...) | BOSC (RUE) N°17 TARBES |
| VILLENEUVE Louis (ENTREPRISE) / FONDERIE DE CLOCHES | Fonderie | PAPETERIE (RUE DE LA) TARBES |
| DARMAGNAC Jean (ENTREPRISE) / FONDERIE DE CUIVRE ET D'ETAIN POUR LA FABRICATION DE BRONZE | Fonderie | GESTAS (QUARTIER) TARBES |
| LABURRY Antoine (ENTREPRISE) / FQUE ALLUMETTES | Fabrication et trituration du soufre ; fabrication de mèches souffrées | TARBES |
| LAFFOURCADE (ENTREPRISE) / SERRURERIE | Fabrication de machines agricoles et forestières (tracteurs...) et réparation | ORIENT (RUE DE L') TARBES |
| SABATHIE CASTETS TONON / TANNERIE | Apprêt et tannage des cuirs ; préparation et teinture des fourrures et cuirs (tannerie, mégisserie, corroierie, peaux vertes ou bleues) | FROGE ANSELME (RUE) TARBES |
| DUPONT M.M / PAPETERIE | Fabrication de pâte à papier, de papier et de carton | ORIENT (RUE DE L') TARBES |
| ATELIER DE CONSTRUCTION DE L'ARTILLERIE | Fabrication d'armes et de munitions, Fabrication de produits explosifs et inflammables (allumettes, feux d'artifice, poudre,...) | TARBES |
| PICASSE / DLI | Dépôt de liquides inflammables (D.L.I.) | TARBES |
| GENERALE DES HUILES ET DE PETROLE (STE) | Dépôt de liquides inflammables (D.L.I.) | TARBES |
| POUEY Bernard (ENTREPRISE) / TANNERIE | Apprêt et tannage des cuirs ; préparation et teinture des fourrures et cuirs (tannerie, mégisserie, corroierie, peaux vertes ou bleues) | ACQUEREURS (RUE DES) TARBES |
| MOTHE Jean (ENTREPRISE) / TANNERIE CORROIERE | Apprêt et tannage des cuirs ; préparation et teinture des fourrures et cuirs (tannerie, mégisserie, corroierie, peaux vertes ou bleues) | FOIRAIL (IMPASSE DU) TARBES |
| TARIE Jean-Marie (ENTREPRISE) / TANNERIE CORROIERE | Apprêt et tannage des cuirs ; préparation et teinture des fourrures et cuirs (tannerie, mégisserie, corroierie, peaux vertes ou bleues) | FOIRAIL (IMPASSE DU) TARBES |
| DEBAT Jean-Marie (ENTREPRISE) / TANNERIE CORROIERE | Apprêt et tannage des cuirs ; préparation et teinture des fourrures et cuirs (tannerie, mégisserie, corroierie, peaux vertes ou bleues) | JARDINS (RUE DES) N°12 (AD65; 5M164) OU N° 10 ? (AD65; 5M78) TARBES |
| LAYRISSÉ Jean (ENTREPRISE) / TANNEUR | Apprêt et tannage des cuirs ; préparation et teinture des fourrures et cuirs (tannerie, mégisserie, corroierie, peaux vertes ou bleues) | ACQUEREURS (RUE DES) TARBES |
| VERGEZ (ENTREPRISE) / TANNERIE CORROIERE | Apprêt et tannage des cuirs ; préparation et teinture des fourrures et cuirs (tannerie, mégisserie, corroierie, peaux vertes ou bleues) | FOIRAIL (IMPASSE DU) TARBES |
| LYONNAISE DES EAUX ET DE L'ECLAIRAGE (SA) / FQUE DE GAZ | Production et distribution de combustibles gazeux (usine à gaz) | TARBES |
| MERVILLE ET FILS / STEP | Collecte et traitement des eaux usées (station d'épuration) | TARBES |
| FABRIQUE DE MATERIEL DE FORAGE | Fabrication d'autres machines-outils (à préciser) | TARBES |
| ESSO SERVICE BIGOURDAN / STATION SERVICE | Commerce de gros, de détail, de desserte de carburants en magasin spécialisé (station service de toute capacité de stockage) | LOURDES (RTE DE) N°52 TARBES |
| STATION SERCO / STATION SERVICE | Commerce de gros, de détail, de desserte de carburants en magasin spécialisé (station service de toute capacité de stockage) | LOURDES (RTE DE) TARBES |
| GELE Pierre / DLI + GARAGE | Commerce de gros, de détail, de desserte de carburants en magasin spécialisé (station service de toute capacité de stockage), Garages, ateliers, mécanique et soudure | LOURDES (RTE DE) TARBES |
| NOGUES Pierre / ATELIER CARROSSERIE ET PEINTURE AU PISTOLET | Carrosserie, atelier d'application de peinture sur métaux, PVC, résines, platiqes (toutes pièces de carénage, internes ou externes, pour véhicules...) | DUBERN LOT N°2 (LOTISSEMENT) TARBES |
| MOBIL OIL FRANCAISE (STE) / DESSERTE CARBURANT | Commerce de gros, de détail, de desserte de carburants en magasin spécialisé (station service de toute capacité de stockage) | LOURDES (RTE DE) TARBES |
| MICHEL Pierre / DESSERTE CARBURANTS | Commerce de gros, de détail, de desserte de carburants en magasin spécialisé (station service de toute capacité de stockage) | LOURDES (RTE DE) N°75 TARBES |
| SALUBRITE TARBAISE / STE DE VIDANGES | Dépôt d'immondices, dépotoir à vidanges (ancienne appellation des déchets ménagers avant 1945) | TARBES |
| COMMUNE DE TARBES / STEP | Collecte et traitement des eaux usées (station d'épuration) | TARBES |

| Nom | Activité des sites non localisés | Adresse |
|--|--|---|
| ROS Roger / DLI | Dépôt de liquides inflammables (D.L.I.) | LOTISSEMENT LA GAROUNERE RN 117 TARBES |
| GATEF / MERLIN PRESSING CREATIONS | Blanchisserie-teinturerie (gros, ou détail lorsque les pressings de quartier sont retenus par le Comité de pilotage de l'IHR) ; blanchissement et traitement des pailles, fibres textiles, chiffons | TARBES |
| CALAS / DEPOT DE PRODUITS AGROPHARMA CEUTIQUES | Activités de soutien à l'agriculture et traitement primaire des récoltes (coopérative agricole, entrepôt de produits agricoles stockage de phytosanitaires, pesticides, ...), Stockage de produits chimiques (minéraux, organiques, notamment ceux qui ne sont pas associés à leur fabrication, ...) | TARBES |
| GRAND GARAGE F. COLLONGUES(1956) , MANOL (1928) / GARAGE ET DLI ESSO SERVICE | Dépôt de liquides inflammables (D.L.I.), Garages, ateliers, mécanique et soudure | LEFRANC (RUE) N°23 TARBES |
| LAFARGE (2, 1937), HARITCALDE CR. CLAUZIER (1,1936) / FABRIQUE DE COLLE FORTE | Fabrication et/ou stockage de colles, gélatines, résines synthétiques, gomme, mastic, | TARBES |
| COOPERATIVE LAITIERE (UNION) / DLI | Dépôt de liquides inflammables (D.L.I.) | TARBES |
| PORTAL Louis / ATS TARBES | Utilisation de sources radioactives et stockage de substances radioactives (solides, liquides ou gazeuses) | TARBES |
| LACLERGUE Denise / LAVERIE AUTOMATIQUE | Blanchisserie-teinturerie (gros, ou détail lorsque les pressings de quartier sont retenus par le Comité de pilotage de l'IHR) ; blanchissement et traitement des pailles, fibres textiles, chiffons | TARBES |
| LECLERC / CARROSSERIE AUTO | Garages, ateliers, mécanique et soudure | LOURDES (RTE DE) N°98 TARBES |
| LEGATHE ETS / GARAGEVEHICULES AUTO, DLI | Garages, ateliers, mécanique et soudure | TARBES |
| LESCURE Jean / PRESSING AUTOMATIQUE | Collecte et traitement des eaux usées (station d'épuration) | TARBES |
| BOUISSON / TRANSPORTS | Dépôt de liquides inflammables (D.L.I.) | LA CAUSSADE (CHEMIN) TARBES |
| REVOT Artagnac / GARAGISTE | Garages, ateliers, mécanique et soudure | TARBES |
| LACAZE René / STATION DE LAVAGE DE LINGE | Blanchisserie-teinturerie (gros, ou détail lorsque les pressings de quartier sont retenus par le Comité de pilotage de l'IHR) ; blanchissement et traitement des pailles, fibres textiles, chiffons | TARBES |
| CANTET R. / STATION SERVICE STATION SHELL BERRE | Commerce de gros, de détail, de desserte de carburants en magasin spécialisé (station service de toute capacité de stockage) | TARBES |
| ELAN, ANTAR-FERRATO Dominique / STATION SERVICE ANTAR | Commerce de gros, de détail, de desserte de carburants en magasin spécialisé (station service de toute capacité de stockage) | LOURDES (RTE DE) N°10 TARBES |
| ATELIER DE FULMINATERIE / EXPLOSIFS | Fabrication de produits explosifs et inflammables (allumettes, feux d'artifice, poudre,...) | TARBES |
| LABAGNERE / ATELIER RADIO-ELECTRIQUE | Fabrication de produits électroniques grand public, d'appareils de réception, enregistrement ou reproduction du son et de l'image (T.V., hi-fi, caméra, ...) | TARBES |
| ARNAUDY Pierre / REPRESENTANT | Commerce de gros, de détail, de desserte de carburants en magasin spécialisé (station service de toute capacité de stockage) | TARBES |
| FAP / MATERIEL DE FORAGE FAP | Fabrication d'autres machines d'usage général (pompe, moteur, turbine, compresseur, robinets, organe mécanique de transmission) | TARBES |
| SELOYDE / USINE DE SULFATE DE CUIVRE | Fabrication et/ou stockage de pesticides et d'autres produits agrochimiques (phytosanitaires, fongicides, insecticides, ...) | TARBES |
| PERFECT / PRESSING | Blanchisserie-teinturerie (gros, ou détail lorsque les pressings de quartier sont retenus par le Comité de pilotage de l'IHR) ; blanchissement et traitement des pailles, fibres textiles, chiffons | RÉPUBLIQUE (RUE DE LA) N°21 TARBES |
| POSTES ET TELECOMMUNICATIONS / DEPOT D'EXPLOSIFS | Stockage de produits chimiques (minéraux, organiques, notamment ceux qui ne sont pas associés à leur fabrication, ...) | TARBES |
| PTT / DEPOT D'EXPLOSIFS | Stockage de produits chimiques (minéraux, organiques, notamment ceux qui ne sont pas associés à leur fabrication, ...) | TARBES |
| ARSENAL (ATELIER DE CONSTRUCTION) / OBU SERIE | Fabrication d'armes et de munitions | TARBES |
| BANQUE NATIONALE DE PARIS (BNP) / TRANSFORMATEUR PCB AU PYRALENE | Transformateur (PCB, pyralène, ...) | TARBES |
| CITE ADMINISTRATIVE REFFYE / TRANSFORMATEUR | Transformateur (PCB, pyralène, ...) | TARBES |
| COURTY (CLINIQUE) / TRANSFORMATEUR | Transformateur (PCB, pyralène, ...) | TARBES |
| DEJEAN CHRISTINE / PRESSING | Blanchisserie-teinturerie (gros, ou détail lorsque les pressings de quartier sont retenus par le Comité de pilotage de l'IHR) ; blanchissement et traitement des pailles, fibres textiles, chiffons | TARBES |
| DIRECTION DEPARTEMENTALE DES POSTES (DDP) / TRANSFORMATEUR PCB AU PYRALENE | Transformateur (PCB, pyralène, ...) | TARBES |
| FEDERATION DEPARTEMENTALE ET TRAVAUX PUBLICS (FD) / TRANSFORMATEUR PCB AU PYRALENE | Transformateur (PCB, pyralène, ...) | TARBES |
| GAMBETTA PRESSING M. SEGUIER (SARL) / PRESSING | Blanchisserie-teinturerie (gros, ou détail lorsque les pressings de quartier sont retenus par le Comité de pilotage de l'IHR) ; blanchissement et traitement des pailles, fibres textiles, chiffons | TARBES |
| GEDIAL DOUX SA / ATELIER CHARGES D'ACCUMULATEURS | Fabrication, réparation et recharge de piles et d'accumulateurs électriques | TARBES |
| JEJCIC CHRISTIAN / ATELIER ENTRETIEN ET REPARATIONS MECANIQUES | Garages, ateliers, mécanique et soudure | TARBES |
| LAFFAYE MICHEL / PRESSING | Blanchisserie-teinturerie (gros, ou détail lorsque les pressings de quartier sont retenus par le Comité de pilotage de l'IHR) ; blanchissement et traitement des pailles, fibres textiles, chiffons | TARBES |
| LAPIERRE MARC / DLI | Dépôt de liquides inflammables (D.L.I.) | TARBES |

| Nom | Activité des sites non localisés | Adresse |
|---|---|---------|
| URSSAF / TRANSFORMATEUR | Transformateur (PCB, pyralène, ...) | TARBES |
| ECOLE SENDERE / TRANSFORMATEURS | Transformateur (PCB, pyralène, ...) | TARBES |
| MILLAT ELISE / LAVERIE-PRESSING | Blanchisserie-teinturerie (gros, ou détail lorsque les pressings de quartier sont retenus par le Comité de pilotage de l'IHR) ; blanchissement et traitement des pailles, fibres textiles, chiffons | TARBES |
| MULTISERVICES SARL / TEINTURERIE BLANCHISSERIE | Blanchisserie-teinturerie (gros, ou détail lorsque les pressings de quartier sont retenus par le Comité de pilotage de l'IHR) ; blanchissement et traitement des pailles, fibres textiles, chiffons | TARBES |
| POSTE DE BASTILLAC (EDF) / CONDENSATEURS USINE DE BASTILLAC | Transformateur (PCB, pyralène, ...) | TARBES |
| ST FRAI (MAISON) / TRANSFORMATEUR | Transformateur (PCB, pyralène, ...) | TARBES |
| TOOL HUGUES (STE) / ATELIER TRAITEMENT DE SURFACE | Traitement et revêtement des métaux (traitement de surface, sablage et métallisation, traitement électrolytique, application de vernis et peintures) | TARBES |
| USINE ELECTRIQUE BASTILLAC (EDF) | Transformateur (PCB, pyralène, ...) | TARBES |
| COMBUSTIBLES ET CARBURANTS DE L'OUEST (STE) / STATION SERVICE | Commerce de gros, de détail, de desserte de carburants en magasin spécialisé (station service de toute capacité de stockage) | TARBES |
| CHAMBRE DE COMMERCE ET D'INDUSTRIE (C. C. I.) / TRANSFORMATEUR ELECTRIQUE AU PYRALENE | Transformateur (PCB, pyralène, ...) | TARBES |
| ECOLE MARCEL PAGNOL / TRANSFORMATEURS | Transformateur (PCB, pyralène, ...) | TARBES |
| MAIRIE STADE/ TRANSFORMATEURS | Transformateur (PCB, pyralène, ...) | TARBES |
| STE PYRENEES AUTOMOBILES / GARAGE | Garages, ateliers, mécanique et soudure | TARBES |
| CAZENAVE-VERGEZ (Mme) / pressing | Blanchisserie-teinturerie (gros, ou détail lorsque les pressings de quartier sont retenus par le Comité de pilotage de l'IHR) ; blanchissement et traitement des pailles, fibres textiles, chiffons | TARBES |
| DDE / ATELIER DE MECANIQUE | Garages, ateliers, mécanique et soudure | TARBES |
| COMMUNE DE TARBES / DECHARGE SAUVAGE | Collecte et stockage des déchets non dangereux dont les ordures ménagères (décharge d'O.M. ; déchetterie) | TARBES |
| FAGET-PYRENEES CAOUTEL / DLI | Commerce de gros, de détail, de desserte de carburants en magasin spécialisé (station service de toute capacité de stockage) | TARBES |
| OMMA / DLI | Commerce de gros, de détail, de desserte de carburants en magasin spécialisé (station service de toute capacité de stockage) | TARBES |
| RULLIER / DLI | Commerce de gros, de détail, de desserte de carburants en magasin spécialisé (station service de toute capacité de stockage) | TARBES |
| PELISSIER / DLI | Commerce de gros, de détail, de desserte de carburants en magasin spécialisé (station service de toute capacité de stockage) | TARBES |
| ATHALDE / DLI | Commerce de gros, de détail, de desserte de carburants en magasin spécialisé (station service de toute capacité de stockage) | TARBES |
| GIRAUX / DLI | Commerce de gros, de détail, de desserte de carburants en magasin spécialisé (station service de toute capacité de stockage) | TARBES |
| MASCAROS (VVE) / DLI | Commerce de gros, de détail, de desserte de carburants en magasin spécialisé (station service de toute capacité de stockage) | TARBES |
| DAMIENS COOPERATION / DLI | Commerce de gros, de détail, de desserte de carburants en magasin spécialisé (station service de toute capacité de stockage) | TARBES |
| CARRIE / DLI | Commerce de gros, de détail, de desserte de carburants en magasin spécialisé (station service de toute capacité de stockage) | TARBES |
| ESSO STANDARD / DLI | Dépôt de liquides inflammables (D.L.I.) | TARBES |

Installations Classées pour la Protection de l'Environnement (ICPE)*



| | |
|-------------------------------|-------------------------|
| Réalisé en ligne** par | Media Immo |
| Pour le compte de | SAS SOLUTION DIAGNOSTIC |
| Numéro de dossier | 20/TPC/3640 |
| Date de réalisation | 30/07/2020 |

| | |
|-----------------------------|--|
| Localisation du bien | 13 AVENUE DE LA MARNE LOCAL COMMERCIAL 65000 TARBES |
| Section cadastrale | BC 65 |
| Altitude | 313.67m |
| Données GPS | Latitude 43.23179 - Longitude 0.086547 |

| | |
|-----------------------------------|-----------|
| Désignation du vendeur | KOSTALDEA |
| Désignation de l'acquéreur | |

RÉFÉRENCES

Seules sont concernées les ICPE suivies par les DREAL (Directions régionales de l'environnement, de l'aménagement et du logement) pour la majorité des établissements industriels et les DD(CS)PP (Directions départementales (de la cohésion sociale et) de la protection des populations) pour les établissements agricoles, les abattoirs et les équarrissages et certaines autres activités agroalimentaires, avec distinction en attribut du type d'ICPE (SEVESO, IPPC, Silo, Carrière, Autres), de l'activité principale et des rubriques de la nomenclature des installations classées pour lesquelles l'établissement industriel est autorisé.

GÉNÉALOGIE

Cette base contient les installations soumises à autorisation ou à enregistrement (en construction, en fonctionnement ou en cessation d'activité). Les données proviennent d'une extraction de la base de données fournie par le Ministère de l'écologie, du développement durable et de l'énergie (MEDDE) et la géolocalisation est effectuée sur la base des coordonnées Lambert indiquées dans l'extraction.

QUALITÉ DES DONNÉES

Le niveau de précision de la localisation indiqué en attribut pour chaque ICPE est variable ; Elles peuvent être localisées au Centre de la commune concernée, à l'adresse postale, à leurs coordonnées précises ou leur valeur initiale.

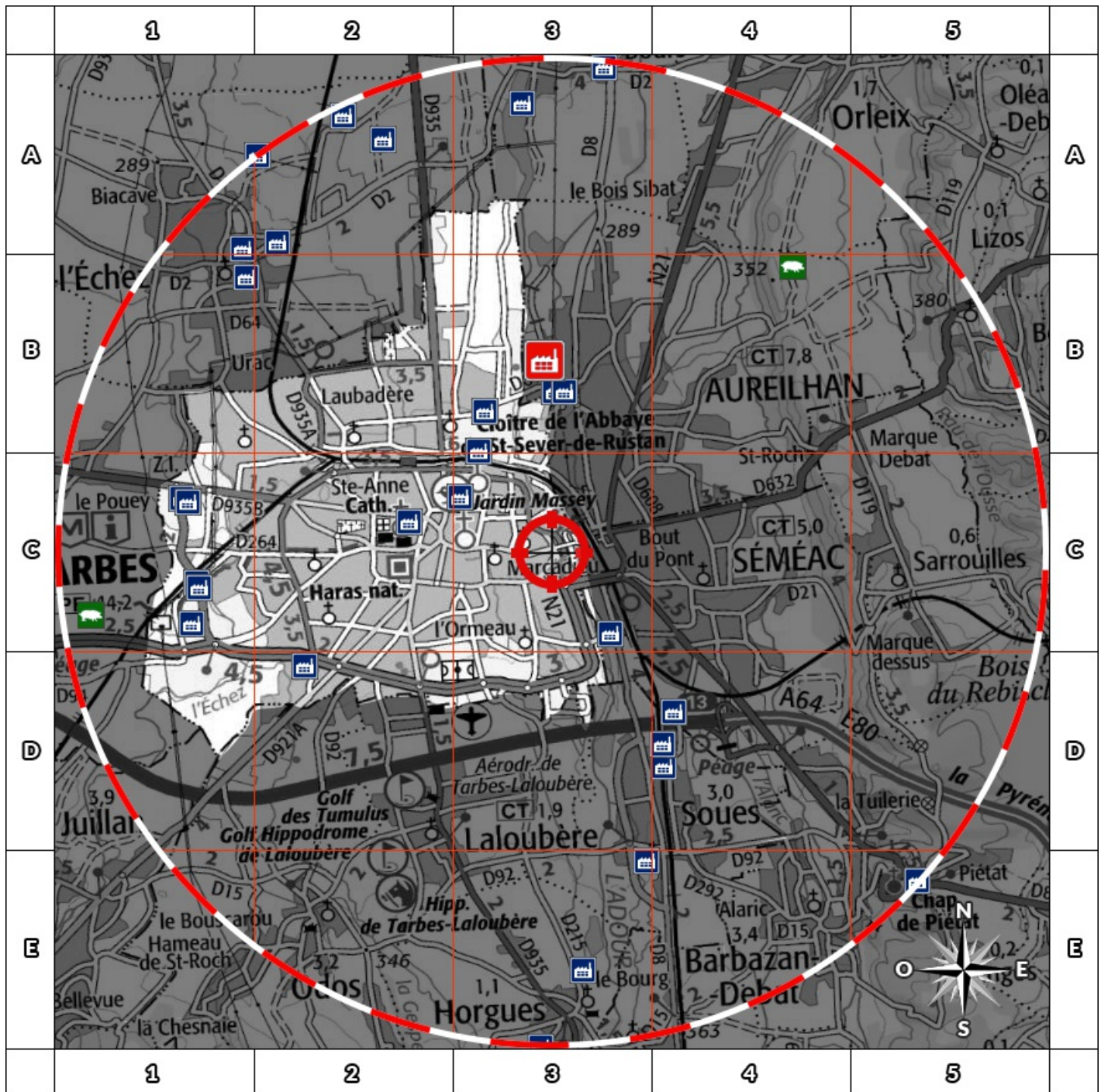
*** Ce présent document n'a pour but que de communiquer, A TITRE INFORMATIF, à les informations rendues publiques par l'Etat.**

**** Media Immo réalise, sous sa seule responsabilité, l'ICPE du client. Ceci sous couvert que les informations de localisation du bien transmises par le client soient exactes et que les informations obtenues sur les bases de données soient à jour.**

SOMMAIRE

Synthèse des Installations Classées pour la Protection de l'Environnement
Cartographie des ICPE
Inventaire des ICPE

Cartographie des ICPE Commune de TARBES



2000m












- | | |
|---------------------|------------------------------|
| Usine Seveso | Elevage de porc |
| Usine non Seveso | Elevage de bovin |
| Carrière | Elevage de volaille |
| Emplacement du bien | Zone de 5000m autour du bien |

Retrouvez sur cette cartographie un inventaire des Installations Classées pour le Protection de l'Environnement situées à moins de 5000m du bien représentées par les pictos et .

Chacun de ces pictos est détaillé sur la page suivante grâce à sa lettre et son numéro (A2, B4, ...) qui vous aideront à vous repérer sur la carte.

Inventaire des ICPE

Commune de **TARBES**

| Repère | Situation | Nom | Adresse | Etat d'activité Régime | Seveso Priorité Nationale |
|--|----------------------|---|--|------------------------------|------------------------------|
| ICPE situées à moins de 5000m du bien | | | | | |
|  | Coordonnées Précises | Centre Hospitalier de Bigorre | Boulevard de Lattre de Tassigny BP 1130 65000 TARBES | En fonctionnement | Non Seveso |
| | | | | Enregistrement | NON |
|  | Centre de la commune | SA DECOUPE DE L'ADOUR | ZA Bastillac Nord 65000 TARBES | En fonctionnement | Non Seveso |
| | | | | Autorisation | NON |
|  | Valeur Initiale | GRISENTI Christian | ZI de la Garouillère Route de Pau 65000 TARBES | En cessation d'activité | Non Seveso |
| | | | | Autorisation | NON |
|  | Valeur Initiale | BARRERE Garage SARL | ZI de Bastillac Sud 65000 TARBES | En fonctionnement | Non Seveso |
| | | | | Autorisation | NON |
|  | Valeur Initiale | EMULSIONS DES PYRENEES | Zone Artisanale de Bastillac-Sud 65000 TARBES | En fonctionnement | Non Seveso |
| | | | | Autorisation | NON |
|  | Valeur Initiale | SOGEAT (Sté Gestion Abattoir de Tarbes) | ZA de Bastillac 65000 TARBES | En fonctionnement | Non Seveso |
| | | | | Autorisation | NON |
|  | Coordonnées Précises | VALLOUREC DRILLING France | Avenue des tilleuls 65000 TARBES | En fonctionnement | Non Seveso |
| | | | | Autorisation | NON |
|  | Valeur Initiale | ARCADIE SUD OUEST | ZA BASTILLAC 65000 TARBES | En fonctionnement | Non Seveso |
| | | | | Enregistrement | NON |
|  | Valeur Initiale | SICA PYRENEENNE DE BETAAIL ET VIANDE | ZA BASTILLAC 65000 TARBES | En fonctionnement | Non Seveso |
| | | | | Enregistrement | NON |
|  | Valeur Initiale | HUGUES TOOL SAF | Allée des forges 65000 TARBES | En cessation d'activité | Non Seveso |
| | | | | INCONNU | NON |
|  | Valeur Initiale | VEOLIA PRORETE MIDI-PYRENEES | ZI la Garouillère 46 rue de la garouillère 65000 TARBES | En fonctionnement | Non Seveso |
| | | | | Autorisation | NON |
|  | Coordonnées Précises | NEXTER MUNITIONS SA | 13 bis, Chemin des Poudrières BP 1446 65000 TARBES | En fonctionnement | Seveso Seuil Haut |
| | | | | Autorisation avec servitudes | OUI |

| Nom | Adresse | Etat d'activité Régime | Seveso Priorité Nationale |
|--|---------|------------------------|------------------------------|
| ICPE situées à plus de 5000m du bien | | | |
| Aucun ICPE à plus de 5000m du bien sur la commune TARBES | | | |

Etat des nuisances sonores aériennes

En application des articles L 112-3 et L 112-9 du Code de l'Urbanisme



| | |
|------------------------------|-------------------------|
| Réalisé en ligne* par | SAS SOLUTION DIAGNOSTIC |
| Numéro de dossier | 20/TPC/3640 |
| Date de réalisation | 30/07/2020 |

| | |
|-----------------------------|--|
| Localisation du bien | 13 AVENUE DE LA MARNE LOCAL COMMERCIAL 65000 TARBES |
| Section cadastrale | BC 65 |
| Altitude | 313.67m |
| Données GPS | Latitude 43.23179 - Longitude 0.086547 |

| | |
|-----------------------------------|-----------|
| Désignation du vendeur | KOSTALDEA |
| Désignation de l'acquéreur | |

* Media Immo réalise, sous sa seule responsabilité, l'ENSA du client. Ceci sous couvert que les informations de localisation du bien transmises par le client soient exactes et que les informations obtenues sur les bases de données soient à jour.

EXPOSITION DE L'IMMEUBLE AU REGARD D'UN OU PLUSIEURS PLANS D'EXPOSITION AU BRUIT

| | |
|------------|-----------|
| Non exposé | 000 BC 65 |
|------------|-----------|

SOMMAIRE

Synthèse de votre **Etat des Nuisances Sonores Aériennes**
 Imprimé Officiel (feuille rose/violette)
 Cartographie
 Prescriptions d'Urbanisme applicables dans les zones de bruit des Aérodrômes

Etat des nuisances sonores aériennes

En application des articles L 112-3 et L 112-9 du Code de l'Urbanisme

Les zones de bruit des plans d'exposition au bruit constituent des servitudes d'urbanisme (art. L. 112-3 du code de l'urbanisme) et doivent à ce titre être notifiées à l'occasion de toute cession, location ou construction immobilière.

Cet état est établi sur la base des informations mises à disposition par arrêté préfectoral n° _____ du _____ mis à jour le _____

Adresse de l'immeuble
13 AVENUE DE LA MARNE LOCAL COMMERCIAL
65000 TARBES

Cadastre
BC 65

Situation de l'immeuble au regard d'un ou plusieurs plans d'exposition au bruit (PEB)

■ L'immeuble est situé dans le périmètre d'un PEB 1 oui non

révisé approuvé date _____

¹ si oui, nom de l'aérodrome : _____

> L'immeuble est concerné par des prescriptions de travaux d'insonorisation 2 oui non

² si oui, les travaux prescrits ont été réalisés oui non

■ L'immeuble est situé dans le périmètre d'un autre PEB 1 oui non

révisé approuvé date _____

¹ si oui, nom de l'aérodrome : _____

Situation de l'immeuble au regard du zonage d'un plan d'exposition au bruit

> L'immeuble se situe dans une zone de bruit d'un plan d'exposition au bruit définie comme :

zone A ¹
zone B ²
zone C ³
zone D ⁴

¹ (intérieur de la courbe d'indice Lden 70)

² (entre la courbe d'indice Lden 70 et une courbe choisie entre Lden 65 et 62)

³ (entre la limite extérieure de la zone B et la courbe d'indice Lden choisie entre 57 et 55)

⁴ (entre la limite extérieure de la zone C et la courbe d'indice Lden 50). Cette zone n'est obligatoire que pour les aérodromes mentionnés au I de l'article 1609 quater viciés A du code général des impôts (et sous réserve des dispositions de l'article L. 112-9 du code de l'urbanisme pour les aérodromes dont le nombre de créneaux horaires attribuables fait l'objet d'une limitation réglementaire sur l'ensemble des plages horaires d'ouverture).

Nota bene : Lorsque le bien se situe sur 2 zones, il convient de retenir la zone de bruit la plus importante.

Documents de référence permettant la localisation de l'immeuble au regard des nuisances prises en compte

Consultation en ligne sur <https://www.geoportail.gouv.fr/donnees/plan-dexposition-au-bruit-peb>
Plan disponible en Prefecture et/ou en Mairie de TARBES

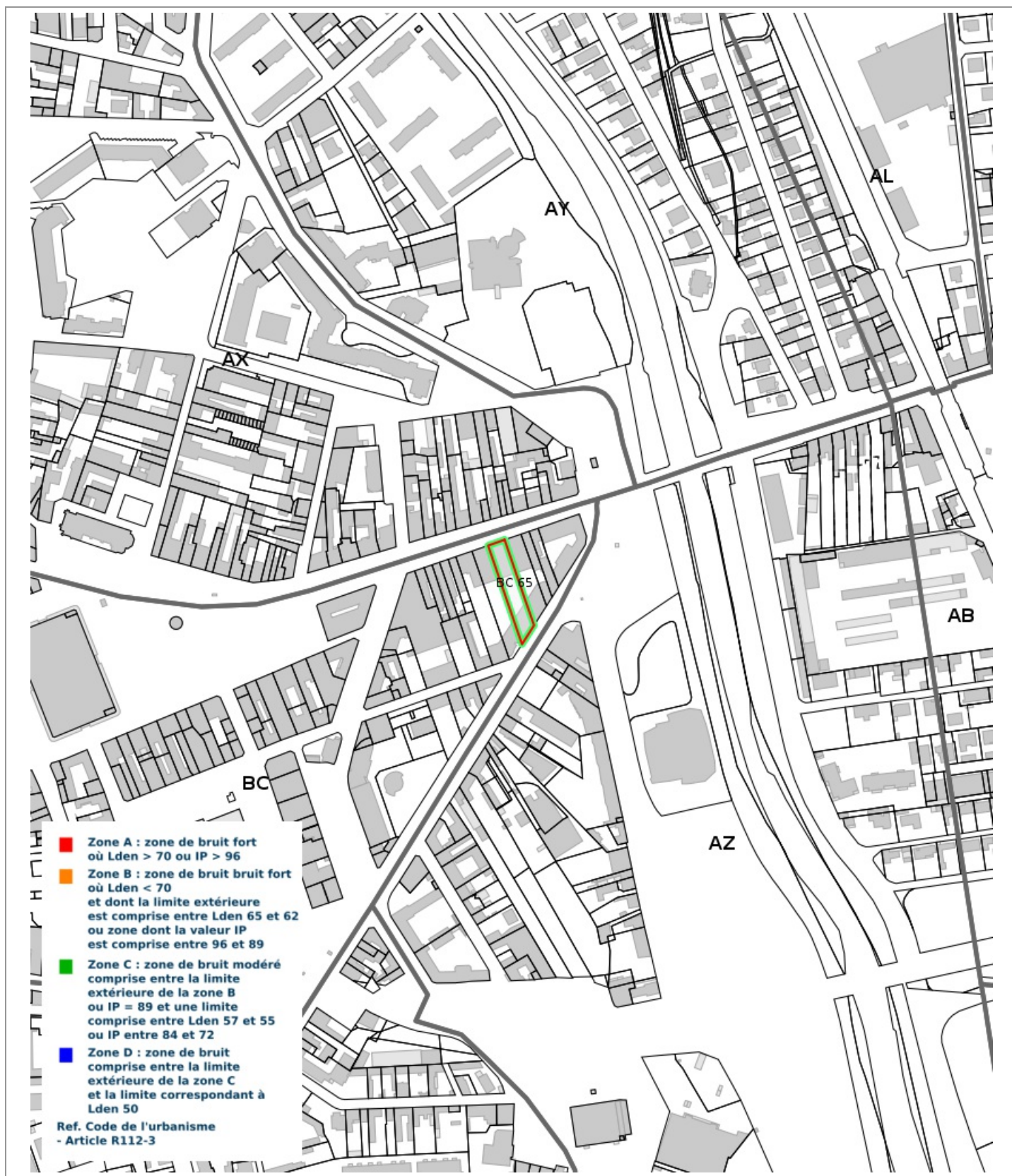
Vendeur - Acquéreur

| | | | |
|-----------|------------|-----------------|------------|
| Vendeur | KOSTALDEA | | |
| Acquéreur | | | |
| Date | 30/07/2020 | Fin de validité | 30/01/2021 |

Cet état, à remplir par le vendeur ou le bailleur, est destiné à être intégré au dossier de diagnostics technique - DDT (annexé, selon le cas, à la promesse de vente ou, à défaut de promesse, à l'acte authentique de vente et au contrat de location ou annexé à ces actes si la vente porte sur un immeuble non bâti) et à être annexé à l'acte authentique de vente et, le cas échéant, au contrat préliminaire en cas de vente en l'état futur d'achèvement.

Information sur les nuisances sonores aériennes. Pour en savoir plus, consultez le site Internet du ministère de la transition écologiques et solidaire <https://www.ecologie-solidaire.gouv.fr/>

Cartographie du Plan d'Exposition au Bruit



Prescriptions d'Urbanisme applicables dans les zones de bruit des Aérodomes



PRESCRIPTIONS D'URBANISME APPLICABLES DANS LES ZONES DE BRUIT DES AERODROMES

| CONSTRUCTIONS NOUVELLES | ZONE A | ZONE B | ZONE C | ZONE D |
|--|---|--------|--|--------|
| Logements nécessaires à l'activité de l'aérodrome, hôtels de voyageurs en transit | | | | |
| Logements de fonction nécessaires aux activités industrielles ou commerciales admises dans la zone | dans les secteurs déjà urbanisés | | | |
| Immeubles d'habitation directement liés ou nécessaires à l'activité agricole | dans les secteurs déjà urbanisés | | | |
| Immeubles d'habitation directement liés ou nécessaires à l'activité aéronautique | s'ils ne peuvent être localisés ailleurs | | | |
| Constructions à usage industriel, commercial et agricole | s'ils ne risquent pas d'entraîner l'implantation de population permanente | | | |
| Equipements publics ou collectifs | s'ils sont nécessaires à l'activité aéronautique ou indispensables aux populations existantes | | | |
| Maisons d'habitation individuelles non groupées | | | si secteur d'accueil déjà urbanisé et desservi par équipements publics sous réserve d'un faible accroissement de la capacité d'accueil | |
| Immeubles collectifs à usage d'habitation | | | | |
| Habitat groupé (lotissement, ...) parcs résidentiels de loisirs | | | | |

| HABITAT EXISTANT | ZONE A | ZONE B | ZONE C | ZONE D |
|---|--|--------|---|--------|
| Opérations de rénovation, de réhabilitation, d'amélioration, d'extension mesurée ou de reconstruction des constructions existantes | sous réserve de ne pas accroître la capacité d'accueil d'habitants exposés aux nuisances | | | |
| Opérations de réhabilitation et de réaménagement urbain pour permettre le renouvellement urbain des quartiers ou villages existants | | | si elles n'entraînent pas d'augmentation de la population soumise aux nuisances sonores | |

| CONSTRUCTIONS NOUVELLES ET HABITAT EXISTANT | | |
|---|--------------------------|--------------|
| autorisé sous réserve de mesures d'isolation acoustique | autorisé sous conditions | Non autorisé |

© DGAC 2004

Certificat de superficie de la partie privative

Numéro de dossier : 20/TPC/3640
 Date du repérage : 29/07/2020
 Heure d'arrivée : 17 h 30
 Durée du repérage : 00 h 30

La présente mission consiste à établir la superficie de la surface privative des biens ci-dessous désignés, afin de satisfaire aux dispositions de la loi pour l'Accès au logement et un urbanisme rénové (ALUR) du 24 mars 2014 art. 54 II et V, de la loi n° 96/1107 du 18 décembre 1996, n°2014-1545 du 20 décembre 2014 et du décret n° 97/532 du 23 mai 1997, en vue de reporter leur superficie dans un acte de vente à intervenir, en aucun cas elle ne préjuge du caractère de décence ou d'habilité du logement.

Extrait de l'Article 4-1 - La superficie de la partie privative d'un lot ou d'une fraction de lot, mentionnée à l'article 46 de la loi du 10 juillet 1965, est la superficie des planchers des locaux clos et couverts après déduction des surfaces occupées par les murs, cloisons, marches et cages d'escalier, gaines, embrasures de portes et de fenêtres. Il n'est pas tenu compte des planchers des parties des locaux d'une hauteur inférieure à 1,80 m.

Extrait Art.4-2 - Les lots ou fractions de lots d'une superficie inférieure à 8 mètres carrés ne sont pas pris en compte pour le calcul de la superficie mentionnée à l'article 4-I.

| | |
|---|--|
| Désignation du ou des bâtiments <i>Localisation du ou des bâtiments :</i> Département : Hautes-Pyrénées Adresse : 13 AVENUE DE LA MARNE LOCAL COMMERCIAL Commune : 65000 TARBES Section cadastrale BC, Parcelle numéro 65, Désignation et situation du ou des lot(s) de copropriété : Lot numéro 331, | Désignation du propriétaire <i>Désignation du client :</i> Nom et prénom : . SCI KOSTALDEA Adresse : 32 T AVENUE GUYNEMER 64600 ANGLET |
| Donneur d'ordre (sur déclaration de l'intéressé) Nom et prénom : SCI KOSTALDEA Adresse : 32 T AVENUE GUYNEMER 64600 ANGLET | Repérage Périmètre de repérage : Local commercial |
| Désignation de l'opérateur de diagnostic Nom et prénom : Mr OSZUST Jordi Raison sociale et nom de l'entreprise : SAS SOLUTION DIAGNOSTIC Adresse : 3 RUE MARIE SAINT FRAI 65000 TARBES Numéro SIRET : 533964714 Désignation de la compagnie d'assurance : ... Cabinet Condorcet Numéro de police et date de validité : 80810491 / 30/09/2020 | |
| Superficie privative en m² du ou des lot(s) | |

Surface loi Carrez totale : 105,17 m² (cent cinq mètres carrés dix-sept)
Surface au sol totale : 105,17 m² (cent cinq mètres carrés dix-sept)

Résultat du repérage

Date du repérage : **29/07/2020**
Documents remis par le donneur d'ordre à l'opérateur de repérage :
Néant
Représentant du propriétaire (accompagnateur) :
Sans accompagnateur
Tableau récapitulatif des surfaces de chaque pièce au sens Loi Carrez :

| Parties de l'immeuble bâtis visitées | Superficie privative au sens Carrez | Surface au sol | Commentaires |
|--------------------------------------|-------------------------------------|----------------|--------------|
| Local commercial | 105,17 | 105,17 | |

Superficie privative en m² du ou des lot(s) :

Surface loi Carrez totale : 105,17 m² (cent cinq mètres carrés dix-sept)
Surface au sol totale : 105,17 m² (cent cinq mètres carrés dix-sept)

Fait à **TARBES**, le **29/07/2020**

Par : **Mr OSZUST Jordi**



Aucun document n'a été mis en annexe



ATTESTATION SUR L'HONNEUR réalisée pour le dossier n° **20/TPC/3640** relatif à l'immeuble bâti visité situé au : 13 AVENUE DE LA MARNE LOCAL COMMERCIAL 65000 TARBES.

Je soussigné, **Mr OSZUST Jordi**, technicien diagnostiqueur pour la société **SAS SOLUTION DIAGNOSTIC** atteste sur l'honneur être en situation régulière au regard de l'article L.271-6 du Code de la Construction, à savoir :

- Disposer des compétences requises pour effectuer les états, constats et diagnostics composant le dossier, ainsi qu'en atteste mes certifications de compétences :

| Prestations | Nom du diagnostiqueur | Entreprise de certification | N° Certification | Echéance certif |
|-------------|-----------------------|-----------------------------|------------------|-----------------|
| DPE | Mr OSZUST Jordi | QUALIXPERT | C1792 | 11/04/2021 |
| Amiante | Mr OSZUST Jordi | QUALIXPERT | C1792 | 11/04/2021 |
| Termites | Mr OSZUST Jordi | QUALIXPERT | C1792 | 11/04/2021 |
| Electricité | Mr OSZUST Jordi | QUALIXPERT | C1792 | 06/06/2021 |
| Gaz | Mr OSZUST Jordi | QUALIXPERT | C1792 | 19/06/2021 |
| Plomb | Mr OSZUST Jordi | QUALIXPERT | C1792 | 11/12/2022 |

- Avoir souscrit à une assurance (Cabinet Condorcet n° 80810491 valable jusqu'au 30/09/2020) permettant de couvrir les conséquences d'un engagement de ma responsabilité en raison de mes interventions.
- N'avoir aucun lien de nature à porter atteinte à mon impartialité et à mon indépendance ni avec le propriétaire ou son mandataire, ni avec une entreprise pouvant réaliser des travaux sur les ouvrages, installations ou équipements pour lesquels il m'est demandé d'établir les états, constats et diagnostics composant le dossier.
- Disposer d'une organisation et des moyens (en matériel et en personnel) appropriés pour effectuer les états, constats et diagnostics composant le dossier.

Fait à **TARBES**, le **29/07/2020**

Signature de l'opérateur de diagnostics :

Article L271-6 du Code de la Construction et de l'habitation

« Les documents prévus aux 1° à 4° et au 6° de l'article L. 271-4 sont établis par une personne présentant des garanties de compétence et disposant d'une organisation et de moyens appropriés. Cette personne est tenue de souscrire une assurance permettant de couvrir les conséquences d'un engagement de sa responsabilité en raison de ses interventions. Elle ne doit avoir aucun lien de nature à porter atteinte à son impartialité et à son indépendance ni avec le propriétaire ou son mandataire qui fait appel à elle, ni avec une entreprise pouvant réaliser des travaux sur les ouvrages, installations ou équipements pour lesquels il lui est demandé d'établir l'un des documents mentionnés au premier alinéa. Un décret en Conseil d'Etat définit les conditions et modalités d'application du présent article. »

Article L271-3 du Code de la Construction et de l'Habitation

« Lorsque le propriétaire charge une personne d'établir un dossier de diagnostic technique, celle-ci lui remet un document par lequel elle atteste sur l'honneur qu'elle est en situation régulière au regard des articles L.271-6 et qu'elle dispose des moyens en matériel et en personnel nécessaires à l'établissement des états, constats et diagnostics composant le dossier. »